

**Philippe Rigaud**

**Les îles de la Provence**

*(Liber insularum Provinciae)*

Essai sur la toponymie insulaire

(XII<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles)

Publié en 2003 dans : Des îles côte à côte. Histoire du peuplement des îles de l'Antiquité au Moyen Age (Provence, Alpes-Maritimes, Ligurie, Toscane) *Bulletin archéologique de Provence*, supplément 1, 2003, p.45-66.

## **Résumé.**

La toponymie des îles provençales entre les XII<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles est appréhendée dans une approche critique par la confrontation de textes d'origines diverses et souvent inédits tels que: portulans, correspondances, chroniques, sources littéraires, rapports, délibérations, comptes... Dans ces documents il apparaît que les appellations des îles s'inscrivent dans une pluralité de formes linguistiques d'origines savantes ou populaires: latin, occitan, italien, français.

Ces îles provençales espaces marginalisés de fait ou par choix ont fait l'objet, dans ces périodes, de mises en valeur selon les possibilités du moment (agriculture, sel, commerce, pêche). Amers et escales remarquables sur les routes maritimes côtières entre l'Espagne et l'Italie les îles ont eu usage de relais d'informations (farots), de lieu de relégation volontaire (monastères). *Nolens volens* elles ont toutes subi en raison de leur positionnement et éloignement relatif une piraterie endémique.

## **Mots clés:**

Îles provençales, XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, textes, toponymie, langue latine et langues romanes, routes maritimes, exploitations.

L'auteur est à disposition pour toute remarque, suggestion, critique... [rigaud.p@wanadoo.fr](mailto:rigaud.p@wanadoo.fr))

# Les îles de la Provence

("liber insularum Provinciae")

Essai sur la toponymie insulaire

(XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)

"Charta est in qua modum mappe representatur  
portus et maria et viarum loca periculosa et terre".

Francesco da Barberino, *Documenti d'amore* (ca. 1306-1313)

"Lo qual libre s'apella lo portolan de ports e plagias de mar"

B.N.F. Ms. fr. 25376 (1499)

## Cartographie et toponymie

La quête des représentations cartographiques des îles de Provence est une recherche peu aisée en raison de la dispersion des sources.

De fait, celles-ci sont essayées en de nombreux points de conservation et les catalogues précisant leur localisation sont peu nombreux et d'accès à entrées multiples.

La proximité des îles du littoral provençal ont fait qu'elles n'ont généralement pas été l'objet d'étude les faisant entrer dans le discours de la diversité méditerranéenne, si ce n'est à une période relativement récente (elles apparaissent dans les atlas et portulans, à partir du XVII<sup>e</sup> siècle) et ce généralement, pour des raisons relevant des nouvelles préoccupations stratégiques se situant en relation avec l'ennemi espagnol.

Si au Moyen Âge, il existe des *isolarii* recueils individualisés des grandes îles de la Méditerranée et de l'archipel grec notamment (le *Liber insularum archipelagi* de Cristoforo Buondelmonti au début du XV<sup>e</sup> siècle est le plus connu). Il faut attendre le XVI<sup>e</sup> siècle et la cartographie turque, celle toute originale de Piri Re'is, pour voir se révéler les contours des îles provençales. En premier lieu ce sont celles de l'archipel des îles d'Hyères, les plus importantes pour l'usage nautique qui émergent enfin.

Le portulan de Piri Re'is le *Kitab i Bahriye* est en fait un guide détaillé de la Méditerranée dans son ensemble avec une adjonction de cartes particulières pouvant aider à la navigation.

Il est cependant nécessaire de nuancer sur la qualité nautique de ces cartes. Si celles du bassin de la mer intérieure sont généralement relativement précises dans leurs grandes dimensions par un traitement à petite échelle, elles restent dans l'approximation pour ce qui est des détails du particularisme insulaire. L'atlas de la Méditerranée de Grazioso Benincasa d'Ancona

(1467), par exemple, est constitué de cartes régionales à l'échelle d'environ 1/1 000000e (, B.N.F. Res. Ge. DD 2779).

Ces imprécisions tiennent en fait aux sources d'où sont issus les renseignements, généralement d'origines italiennes et/ou catalanes. Les instructions données par le *portolano* ou *compasso* suppléent le plus souvent au manque de précisions des contours insulaires cartographiés. La connaissance et l'expérience des pilotes font le reste. Il est également certain que le peu d'intérêt stratégique des îles de Provence -plus ou moins placées sous le contrôle des pouvoirs en place- résulte que ces quelques "cailloux" ne sont pas l'objet de cartes spécifiques.

La conservation de ces cartes de détails se pose également, beaucoup d'entre elles n'ont pas été préservées en raison de leur rareté mais il reste que nombre de dépôts d'archives, de bibliothèques et autres collections publiques ou privées n'ont pas encore été suffisamment dépouillés.

Il arrive parfois que des cartes nautiques aient été "recyclées" par des relieurs pour en faire des couvertures de registres. Ainsi, il y a peu de temps, on a retrouvé la moitié d'une carte de la Méditerranée (XV<sup>e</sup>, début du XVI<sup>e</sup> siècle ?), qui servait de couverture pour un registre d'un notaire d'Aix (Archives Départementales des Bouches du Rhône, Marseille Fi 249).

La recherche toponymique nécessite un autre type de travail, complémentaire de celles des cartes puisque sur celles ci sont notés les noms de lieux. Le complément d'information est à rechercher dans les textes notamment dans les archives. L'analyse toponymique et l'adéquation de la description à son référent doivent avoir une efficacité heuristique, elles isolent un lieu bien particulier, nommé et délimité dans l'espace englobant.

Notre propos entre dans le cadre d'une *re-création*, puisqu'il s'agit de constituer (avec ses inévitables lacunes !), une sorte d'atlas toponymique -vernaculaire- des îles de la Provence (un *isolario*) qui aurait pu exister aux XV<sup>e</sup> - XVI<sup>e</sup> siècles, s'il y avait eu à cette époque une école cartographique occitane).

Les toponymes insulaires que nous avons relevés ci après ont été compilés, pour une certaine part, d'après une importante documentation réunie dans un corpus de textes trouvé dans une source inédite. Celle d'une correspondance liée aux faits de piraterie sur les côtes provençales entre la fin du XV<sup>e</sup> et la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. (Cette documentation collectée à partir des archives d'Arles devrait faire un jour l'objet d'une publication).

D'autres informations provenant d'archives diverses sont venues en ajout: elles apportent un complément nécessaire pour les périodes étudiées.

Les anciens noms de lieux n'ont généralement pas disparu (ils vivent et survivent sur les cartes actuelles), mais bien souvent ont été mal orthographiés par méconnaissance de la langue traditionnelle, parlée et écrite dans le pays. En raison du calque d'une phonétique française approximative, une *calanca del Moro* (Maure) à Giens se modifie par attraction paronymique en "calanque du Mort"; le *cap Cau* près de Cassis est devenu sur certaines cartes modernes "la Pointe Cacao" (!). Les erreurs de transcription, déjà anciennes, ont parfois influencé la prononciation, l'île d'*It* est devenue If.

Dans les faits les modifications graphiques ont occasionnés des pertes. L'éclairage descriptif des significations, le sens réel, original du terme mis en usage par les habitants, les usagers, les pêcheurs et les navigateurs a souvent été occulté.

Ces modifications d'écriture, par négation et/ou ignorance d'une situation linguistique originale ont transformés les toponymes en "exonymes" les plaçant dans "une situation d'étrangeté". (Les exonymies sont les graphies de noms géographiques en une langue ayant

[ou non] un statut officiel dans la région concernée et qui diffèrent de la graphie locale, Ormeling, 332).

Ainsi la cartographie médiévale et moderne originaire de Gênes, Pise, Venise..., a italianisé les noms de lieux, celle française, des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles les a francisés.

Face à cette situation désordonnée on doit prendre en compte l'altération progressive des noms, tenter l'histoire de leurs transformations, de leur évolution phonétique, dégager le toponymes des voyelles superflues, des préfixes et autres suffixes parasites, faire oeuvre de réparation historique. Cet essai propose une approche énumérative, il ne prétend pas à l'exhaustivité.

## Les îles de Marseille

### Domes, Illa dels Pendus

Le groupe de rochers formant un tout petit archipel devant la corniche sud de Marseille appelé du nom du quartier Endoume est attesté sous le nom de *Domes* au XIII<sup>e</sup> siècle. A. Saurel relate la légende selon laquelle Alphonse V d'Aragon à la suite de la prise de la ville en novembre 1423 fit pendre 12 principaux habitants de Marseille d'où le nom "d'île des Pendus", cette "légende, la tradition, l'histoire" (il ne cite pas ses sources) seraient absents des documents d'archives (Saurel, I, p.186 et 375).

Assez curieusement un texte de 1497 à propos d'une quarantaine maritime de huit jours confirme cette appellation, il donne la distance les séparant de la ville et précise que ces îles sont inhabitables: "...capitaneus Prejan... venendi de Bigorra et aliis locis infectis... quibus dirrentibus et potent mercerem suam cum suis galeis per octo dies ad proximis de l'illa dels Pendus quequidem insulla non multum distat [*blanc*] a periculi civitate saltem per duo milaria ubi terre et sine persone potent stare..." (A.C. Marseille BB 33J f°7).

### It/If

*It*, l'îlot actuellement appelé *If* à environ un mille de l'entrée du port de Marseille est surtout remarquable par sa forteresse édifée à partir de 1529 (non 1524 comme la plupart des textes s'y rapportant le prétendent, y compris les plus récents, qui se contentent de reprendre l'erreur initiale sans les soumettre à la critique ; Gaffarel, 3, *et alii*). Ce toponyme, ou plus précisément cet oronyme vient de l'occitan *itol*, ce qui signifie rocher, écueil *If* est une mauvaise lecture qui a perduré dans l'écrit et assez curieusement dans la prononciation à partir du XVII<sup>e</sup> siècle.

La première attestation du site, à notre connaissance, est donnée dans le portulan italien (pisan) du XII<sup>e</sup> siècle, le *Liber de existencia riveriarum et forma maris nostri mediterranei*. Ce portulan après avoir situé Pomègue note : "...alia vero vocatur Scopuleth, altera Hireth" (Gautier Dalché, 164). Il nous semble ici qu'*Hireth* puisse être rapproché d'*It* par le positionnement topographique décrit dans le texte.

"Lo Compasso da navegare" un portulan génois daté des environs de 1250 n'est guère plus précis: "La prima isola de ver Marsellia se clama Izeto" (Motzo, 12). L'association du site, de *Izeto* à *It*, est attesté par la situation topographique, le déroulement descriptif et par le fait que toutes les autres îles et îlots du voisinage sont identifiés, y compris l'écueil sous marin de *Canoiero*, Canoubier (Motzo, 12). Dans ce cas d'exonymie, la dénomination *Izeto* n'est pas un toponyme particulier, il est éloigné du sens premier et désigne peut-être une forme générique italianisante, un diminutif d'*isola* conduisant par une probable forme dialectale (génois) d'*isolecta*, à *isoletto*, puis *izeto*.

Parmi les portulans italiens postérieurs au *Compasso*, le portulan Rizo (ainsi appelé par son premier éditeur, K. Krestchmer (Kretschmer, 147), et intitulé en réalité *Portolano per tutti i navichanti* a été rédigé par Luigi Cadamosto et publié à Venise en 1490 par l'imprimeur Bernardino Rizo (Inc. 47 Bibliothèque Municipale de Marseille). Ce *Portolano* a récemment été repris par J. P. Violino. Dans ce texte le site d'*It* se reconnaît par sa position descriptive dans l'appellation *ixola Chamiade/Chamin* (Violino, 37). En 1521, cette même dénomination *Chamin* est employée par Piri Rei's dans son portulan dénommé *Kitab I Bahriye* (Mantran, 73).

Jules Raimon de Soliers chorographe provençal (*Rerum antiquarum Provinciae*, Ms. 192, copie du XVIII<sup>e</sup> siècle, B.M. Arles), note dans son descriptif, vers 1564 : "tersia [insularum] Turris Idea (chateau d'Id)" (Soliers, f°50). La mention *Chateau d'Id* est portée sur la carte de Provence de Pierre-Jehan Bompar datée de 1591 (Pichard, 31).

Les rares attestations du rocher, semble-t-il, n'apparaissent qu'à partir du moment où ce simple écueil de la baie de Marseille, un peu plus important par ses dimensions et sa proximité de la ville commence à prendre de la valeur avec l'édification d'une construction remarquable.

La forteresse, une simple tour au début, fut commencée en 1529, pour des raisons ne tenant probablement pas à un véritable souci de défendre l'entrée du port de Marseille, mais peut-être bien plus pour des raisons fiscales (le château s'avéra ne jouer aucun rôle efficace pendant l'invasion de la Provence et le siège de Marseille par les Impériaux en 1536). Le fort s'édifia (avec difficultés), au moment où le roi de France marqua un peu plus sa position face à Marseille soucieuse -à juste titre- de préserver ses privilèges face à la monarchie centralisatrice. Il s'agissait par là de contrôler le trafic des marchandises vers les îles du Frioul -véritable avant port de la ville- où pouvaient s'effectuer des trafics "hors taxes".

Le roi François Ier affirmait ainsi le poids de son autorité et celui des rentrées fiscales auprès d'une ville récemment intégrée au royaume (1481), toujours susceptible d'entrer en rébellion (Boyer, 89-102).

"*A monssen lo cappitani de It tout encontinent vous plassa lo avertir...*" (A.C. Arles, lettre de Cassis, CC 539 f°323, ca. 15 juin 1530).

## Les îles du Frioul

L'appellation "Iles du Frioul" (*le frioul* ou *frieu*, en occitan chenal) est une désignation qui englobe génériquement par une particularité topographique le petit archipel formé par deux îles principales, Ratonneau et Pomègues. Le *Liber de existencia riveriarum* précise la longueur sur laquelle s'étendent ces îles comprise dans une généralité : "Ante quam [Massilie] in occasu longe per ml. ii. que dicuntur insule Pomagia" (Gautier Dalché, 164).

Le *Compasso* marque : "...e porto che se clama Frieo..." (Motzo, 12).

Depuis 1824, ce dernier toponyme n'a actuellement plus de sens pratique, puisque le chenal est fermé par une digue reliant les deux îles. Il est vrai que ce passage peu profond ne permettait guère que la circulation de petites embarcations. Aujourd'hui le particularisme toponymique est devenu une généralité dénommant l'archipel<sup>o</sup>

Les îles (*las Pomegas*), dont l'étymologie est peut être à mettre en relation avec un hypothétique toponyme d'origine grecque (Pomicos, πομιχοζ ?), furent pendant longtemps un avant port de Marseille sans véritable contrôle de la part des autorités. Cette situation permettait tous les trafics mais aussi le passage ou l'attente de flottes étrangères, éventuellement ennemies en quête de vent favorable sans qu'elles soient trop inquiétées.

En 1165 : "...quod navis Pisanorum ...et facto pane galearum ascenderunt insulam Pumachi..." (Pertz, XVIII, 68). De même en 1211 : "...et que iam erat ad Pumagum ad Marsiliam extra bucam" (Pertz, XVIII, 129). En 1363, le *Livre vert* de l'archevêché de Marseille (A.D. BdR. 5 G 91 f°111v°), note la présence d'un prêtre desservant les îles : "Item rector ecclesiam de

insulis et de Pomeges deffuit". En 1415, un acte fut passé dans les îles : "Actum apud Massiliam supra insulam maris Massilie dictam Pomegue (A.D. BdR. 351 E 142 fol.).

On retrouve en 1501 la présence d'un prieuré dans les îles : "Prioratus de Sancte Stephanum de insulis Pomegam" (A.D. BdR. 391 E 87 f°231v°).

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le chroniqueur marseillais Honorat de Valbella mentionne assez souvent la relâche des flottes impériales dans l'archipel, et en 1529 : "...las quallas [letras] fan mention de quinze gualeros de Dory (Andrea Doria) que devon venir fins a las Pomeguas de Masselha" (A.C. Arles, lettre d'Ollioules, CC 537 f°434).

Du reste, comme pour souligner la valeur de ses compétences, l'amiral génois Cristobal Colón dans une lettre aux rois d'Espagne (6 février 1502), notait : "Parfois les vents soufflent très fort par le golfe de Narbonne (le golfe du Lion) et il convient que les navires lui obéissent, et ils courent de force jusqu'en Berbérie, puis doivent bouliner de leur mieux et trouver Pomègue de Marseille ou les îles d'Hyères et de là ils ne lâchent plus la côte jusqu'à leur point d'arrivée (Naples)". En précisant cela Colón rappelait l'importance des îles des côtes de la Provence comme amers pour les navigations hauturières ou côtières et cela en fonction des vents dominants. Ici, il s'agit bien sûr de la Tramontane ou du Mistral (Estorach-Lequenne, III, 232).

### **Galiana, Pomegues et Ratonneau**

Galiana, marque peut être l'île de Ratonneau et son port. En 1331-1332, une criée proclamée à Marseille, précisait : "Que neguna persona privada ni strana non vaga cassar a las ilas de nostre senhor le rey so est assaber en Galiana ni en Polmegue..." (A.C. Marseille BB 17 f°113).

En 1376-77, dans l'*Itinerarium* le pape Grégoire VI passant par les îles s'y arrête, en route pour Rome avec une flotte de galères, il est écrit : "In insula somnum capit ante *Palatium Galianae* / Legislator, princeps orbis, qui sceptrum tenet imperiale..." (Ronzy, 50). P. Ronzy commentant le poème pense qu'il s'agit de Ratonneau. Il cite Antoine de Ruffi (Ruffi, VI, 208), qui avait du lire l'*Itinerarium* et mentionne à son tour *le palais de Galian*.

De même en 1378, à l'occasion d'un sauvetage miraculeux accompli par le futur saint le pape Urbain V, il est noté dans l'un des témoignages du procès de canonisation : "...eset cum pluribus allis tam mercatoribus quam marinariis in portu vocato Galiana in insula maris Massilie cum tribus navigiis..." (Albanès, n°362, 353). Cette dénomination Galiana, Palatium Galianae se retrouve aux mêmes périodes dans les appellations des amphithéâtres antiques de Bordeaux, de Saintes et de Poitiers (Pinon, 111, n. 85). Faut-il voir une similitude de forme (elliptique) entre ces amphithéâtres et l'un des ports des îles ou une construction antique ? D'après R. Etienne et A. Grenier, à propos de l'amphithéâtre de Bordeaux, cette attribution à l'empereur Galien est due à l'imagination des pèlerins se rendant à Compostelle embellissant la légende de Charlemagne ou plutôt celle de son épouse Galiana. Celle-ci aurait été la fille du roi sarrasin Galafre que Charlemagne aurait épousé durant sa jeunesse lorsqu'il se serait réfugié en Espagne. Il aurait par la suite bâti à Bordeaux un palais pour Galiana (Etienne, 191; Grenier, III, 658). Y a-t-il une corrélation entre la légende de Charlemagne et les îles de l'archipel du Frioul ? En 1248, le prénom féminin Galiana est usagé à Marseille, il est porté par une femme la veuve d'un certain Peire Ros (Blancard, II, 324, n°25).

Il est probable à cette époque (cela reste à vérifier) que les deux îles principales avaient encore leurs noms associés à une chapelle implantée sur chacune d'elles: sous le vocable de *Sant Esteve* pour Ratonneau, dont l'étymologie serait peut être à mettre en rapport avec "l'île des rats" (?), ou encore avec le latin *ratis*, radeau, ce qui par extension de sens pourrait signifier île (?).

"...Transivint cum manu armata et robusta per insulam Sancti Stephani..." écrit Roger de Wendover, vers 1190, en relatant le trajet du roi d'Angleterre Richard Ier en route pour la Terre Sainte (Pertz, XXVIII, 35). La place du port est orientée : "...ex austro [Pomagum] habet portum ab orientali facie..." (Gautier Dalché, 164); elle est importante : "Aisso est la plassa de l'islla de Scant Esteve on fan las naus vellas cant volen anar outra mar o en autre luec a guazzainar..." (Pernoud, 328). L'île est comprise dans les possessions de l'archevêché, "Item, insula Sancti Stephani" (A.D. BdR. B 2 f°44; B 143 f°68). Le *Compasso*, vers 1250 : précise à son tour : "une isola che se clama Sancto Stefano... en la quala e porto che se clama Frieo..." (Motzo, 12).

En 1376, un acte est passé "...in portu Sancti Stefani ...prope ecclesiam Sancti Stephani" (A.D. BdR. 6 G 181).

Le port de Pomegues en tant que tel (?) est mentionné en premier lieu dans le *Liber de existencia riveriarum* : "Quarum maior [insula] nomine Pomagum ex austro habet portum ab orientali facie" (supra), puis, le port de Ratonneau dans les statuts de Marseille vers le début du XIIIe siècle : "portu Ratonelli qui est in insula nostra Sancti Stephani" (Pernoud, n°11, 150).

En 1490, le portulan de Cadamosto (Violino, 36), évoque également le port de "San Stefano". Piri Rei's (Mantran, 73), positionne l'île au Nord de Marseille et la nomme sous sa forme italienne, "San Stefano".

Enfin, en 1589, on vendit les "herbaiges et pasturgaiges de l'isle de Ratoneau..." (A.C. Marseille BB 51 f°26).

Il semble que le nom du port, *Ratonnel*, soit passé du particulier au général, c'est à dire à l'île dans son ensemble et que *Sant Esteve* ait disparu par la suite, en raison peut-être, de la destruction de la chapelle/église.

Pomègues, dans sa singularité, est mentionnée au début du XIIIe siècle, au même titre que Sant Esteve dans le dénombrement des possessions de l'archevêque de Marseille : "Item, insula de Pomegue" (A.D. BdR. B 2 f°44 ; B 143 f°68). Le *Compasso* la distingue également : "...e altra isola che se clama Pomigo" (Motzo, 12). En 1401, la chronique espagnole de don Pedro Niño, *El Victorial*, fait état d'une vigie installée sur les îles : "E ante el puerto de Marsella estan unas islas e a la unas dellas llaman la Pomega : e sta siempre alli une atalaya e tiene un mastil fincado en tierra e tiene dos veles ajas, la una de nao e otra de galera..." (*El Victorial*, 57).

Il est cependant possible que le chroniqueur fasse une confusion avec la vigie de de la Garde, puisque l'énumération des farots (un signal optique, feux la nuit, fumées le jour afin de signaler la venue de navires suspects) de la côte provençale en 1302 ne mentionne pas celle de Pomègues (Giraud, 9).

J. R. de Soliers note que l'île de Pomègues la plus grande est appelée ainsi par les marins : "*maior [insularum] hodie a nautis Pomegues appellatur*", sans doute pour marquer la différence nominative (l'antique générique "Stoecades"), avec les auteurs classiques dont Pline auquel il fait référence dans son oeuvre (Soliers, f°50).

En 1589, "les herbaiges et pasturgaiges de l'isle de Pomegues" sont également mis en ventes (A.C. Marseille BB 51 f°26).

## **Planier**

Malgré la petite dimension de cet îlot et son peu de relief, celui ci est assez bien documenté au Moyen Age en raison tout particulièrement de la présence d'une tour à partir du début du XIVe siècle.



Le *Compasso* note : "Ancora en mare VII milera per meczo di sopra le dicto Pomego a une isola che se clama Planeta" (Motzo, 12).

Une criée de 1318 enjoint aux patrons de barques de pêche d'emmener des pierres pour contribuer à la défense de la tour qui fut, semble-t-il, édifée à partir de la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle : "E que cascun patron de barcha que andara en Planessa deia portar .C. peiras e aquellas laisser per la deffension de la torre (A.C. Marseille BB 11 f<sup>o</sup>227) ; "Planesis" en 1319 (A.C. Marseille BB 14 f<sup>o</sup>61). Cette mise en défense de la tour (s'agit-il de projectiles ou de pierres de construction ?) laisse entendre la présence d'une garde, mais il s'agit de la seule mention. Il est vraisemblable de penser qu'il n'y eut pas de garnisons permanentes sur l'île et un abandon de celle-ci jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (1729), où l'on reconstruisit la tour pour y édifier un phare (Juteau, 4). En 1397, dans l'enquête portant sur le procès de canonisation du pape Urbain V, celui-ci sauve de la tempête un pêcheur qui était allé caler ses filets près de Planier : "... quadam die ipse iverat ad piscandum cum barca sua in mari, loco dicto en Planesa..." (Albanès, n<sup>o</sup>183, 248).

Le portulan de Cadamosto cite : "Dal ixola de Pomega al ixola de Planata tra osto e garbino mia X..." (Violino, 37).

Piri Rei's, reprend les portulans italiens : "En suite de l'une des îles susdites, l'île Pomegue, jusqu'à l'île Palanata, vers le sud-sud-ouest, il y a 12 milles" (Mantran, 74).

Jules Raimon de Soliers cite dans sa description des îles provençales : "Ad undecimo milliari consistunt saxum potius aut mergens scopulus ob aedificium turris Planaria dictus" et "Planacia insula. Torre de Planiers" (Soliers, f<sup>o</sup>50, 56). En 1548, la tour est semble-t-il en mauvais état, le conseil décide de procéder à des réparations (A.C. Marseille BB 36 f<sup>o</sup>128).

La carte de P. J. Bompar (1591), note *Planies*. L'îlot est surmonté d'une tour empanachée, ce qui indique un farot, sans doute hors fonction à cette époque (Pichard, 16, 31).

## Maire

Dans le *Liber de existencia riveriarum*, la mention des îles du littoral, passé Maire est expédiée sans distinction : "...Ubi dicuntur ostia Lintheolarum (la passe entre Croisette et Maire) sunt insule .iiii. juxta riveriam Canalie extense" (Gautier Dalché, 164).

A propos de l'appellation "Lintheolarum" Pascal Arnaud, de l'Université de Nice, nous a fait remarquer qu'il y aurait dans ce terme une métonymie construite à partir du latin *lintheolum*, *lintheola* qui signifie charpie, vieux chiffon ce qui, par extension et glissement de sens, s'appliquerait à la côte entre, grosso modo Cassis et le cap Croisette. Cette image de chiffon déchiré trouverait une analogie avec le découpage acéré du littoral des calanques (communication personnelle).

Maire doit être l'*Immadras positio* mentionnée dans le fameux itinéraire maritime d'Antonin (milieu du I<sup>er</sup> siècle). Cette *positio* en raison de l'absence de mouillage valable aux environs immédiats de l'île est en fait, peut-être, ceux des calanques actuellement appelées *Cale Longue* ou *les Goudes*.

L'île est signalée au début du XIII<sup>e</sup> siècle sous l'appartenance de l'archevêché de Marseille, "Insula de Maires" (A.D. BdR. B 2 f<sup>o</sup>44 ; B 143 f<sup>o</sup>68), puis par le *Compasso* : "La prima isola se clama Matre" (Motzo, 12). En 1264, la ville paie des guetteurs positionnés sur la côte et les îles dont Maire (A.D. BdR. B 1501 f<sup>o</sup>60).

En 1385, Maire est à nouveau mentionnée comme portant une tour et un farot : "Turreis super Mayream. Pro custodibus turrem super Mayram" (A.C. Marseille CC 194 f<sup>o</sup>19).

Le portulan Cadamosto lui s'éloigne de l'appellation habituelle, il est porté : "E nela bocha del ditto Lanzol (le passage entre Croisette et Maire ; Lanzol est le *lantol[ea]* du *Liber de existencia riveriarum*, supra), sono molto ixolete..." (Violino, 37). Le portulan Parma Magliabecchi parle de "l'isola maggiore" (Violino, 46).

Piri Re'is qui reprend la nomenclature italienne note : "A l'entrée de ce Buka dala Sula, il y a beaucoup d'îlets : on donne au premier le nom de Zase..." (Mantran, 74). J. R. de Soliers précise que l'on a mis une croix au sommet, "quae crucere capiti adjacet Mayra" (Soliers, f°50). En 1589, les herbages de l'île sont en vente (A.C. Marseille BB 51 f°25). P. J. Bompar positionne l'île (Pichard, 16, 31).

## Jarre

L'île est mentionnée au début du XIII<sup>e</sup> siècle parmi les possessions de l'archevêché : "Item, insulla de Jarres" (A.D. BdR. B 2 f°44 ; B 143 f°68.). Son étymologie est peut être à rapprocher d'une forme *car*, *carra* qui pourrait être mise en relation avec une appellation générique pour un rocher, un écueil<sup>o</sup>

Au milieu de ce siècle, le *Compasso* : "...la seconda (isola) se clama Garra..." (Motzo, 12). Dans Cadamosto : "E nela bocha del ditto Lanzol, sono molto ixolete che..., l'altra a nome Zara..." (Violino, 37).

Plus de mentions (à notre connaissance), avant le XVI<sup>e</sup> siècle ; Piri Re'is : "A l'entrée de ce Buka dala Sula, il y a beaucoup d'îlots : on donne au second celui de Zan (Zara ?) (Mantran, 74). En 1553, "...las guallelos d'Espagno son en Jarra aupres de la costiero de Masselhe..." (A.C. Arles lettre de Marseille, CC 562 f°469.). J. R. de Soliers note son existence, "Jarras" (Soliers, f°50). En 1589, à nouveau, les "herbaiges et pasturgaiges" de l'île sont mis en vente (A.C. Marseille BB 51 f°25). Sur la carte de Provence de Pierre-Jehan Bompar, il est noté "Jarros" (Pichard, 16, 31).

## Calseraigne/Plane

Actuellement, sur les cartes, l'île porte deux noms Calseraigne et/ou Plane. Si la deuxième appellation se comprend, le relief est inexistant, la première est moins aisée à identifier.

Si le mot *cala* ne pose pas de problème, le suffixe lui est plus étrange, il pourrait être une indication sur la tranquillité de la *cala*, la "sérénité" de l'abri ouvert au nord, "la calanca dau pòrt" et de ce fait utilisée pour la quarantaine ce qui est confirmé au XVIII<sup>e</sup> siècle, le terme sereine signifie quarantaine (Bonnefoux-Paris 664) soit atteste l'ancienne présence de "sirènes" assimilées à des phoques moines (*monachus monachus*), ou encore peut-être de sarrans (*serranus cabrile*, *serranus hepatus*, Risso) que l'on pêche dans les environs ?

*Compasso* : "La terza isola se clama Praciero..., Enter Reo e Praciero a une secca apresso de Pradelle... (il s'agit de l'Estèu de Miech, l'écueil du milieu) (Motzo, 12). Cadamosto marque : " E nela bocha del ditto Lanzol (le passage entre Croisette et Maire) sono molto ixolete che..., l'altra Passeli... (Violino, 37). En 1331-1332, il est également interdit par criée de chasser dans l'île (A.C. Marseille BB 17 f°113). Plus de mentions (à notre connaissance) avant le XVI<sup>e</sup> siècle. En 1522 : "...une fusta que disson s'est estada vista en Calla Sareno..." (A.C. Arles, lettre de Martigues, CC 533 f°463.). Piri Re'is, "A l'entrée de ce Buka dala Sula, il y a beaucoup d'îlots... on donne au troisième celui de Pasali..." (Mantran, 74). Soliers donne un nom inusité par ailleurs (un hapax ?) "Stromba" (Soliers, f°50). En 1589, les "herbaiges et pasturgaiges" de l'île de *Callesarrayre* sont aussi mis à la vente (A.C. Marseille BB 51 f°25.). P. J. Bompar note son existence (Pichard, 16, 31).

## Rieu

L'île de Rieu est généralement mentionnée en raison de la présence d'un farot à son sommet. Ch. Rostaing, fait venir son nom d'un oronyme, *Rivus* (Rostaing, 87, 242).

Le *Compasso* dans son itinéraire descriptif en fait mention et note : "...l'altra isola a nome Reo" (Motzo, 12). En 1264, la ville paie des guetteurs positionnés sur la côte et les îles dont Riou (A.D. BdR. B 1501 f°60).

En 1302, l'île de *Rieu*, fait partie de ce réseau de farots fonctionnant entre l'Espiguette (Camargue) et la Turbie (Alpes Maritimes): "Item, debet fieri farotium sive gardia a dicto loco de Masselha Veyra quod respondere debet ad insulam de Rieu. Item, debet fieri farotium sive gardia in dicta insula de Rieu quod respondere debet a l'Aquila ante Civitatem (le Bec de l'Aigle à la Ciotat)..." (A.D. BdR. B 5 f°230v°, Giraud, 9).

En 1331-1332, il est interdit de chasser dans l'île (A.C. Marseille BB 17 f°113). Entre 1319 et 1362, une série de délibérations prises en conseil à Marseille préconisa d'établir ou rétablir les farots, en particulier sur Riou (A.C. Marseille 1319, BB 11 f°230, 1320, BB 12 f°69, 96v°, 119v ; 1326, BB 14 f°39v°, 40, 61v°, 62, 216 ; 1329, BB 16 f°61, 62, 94, 95 ; 1332, BB 17 f°47v°, 52, 90v°, 1340, BB 19 f°50v°, 1362, BB 23 f°84). "L'insula de Rieu" est à nouveau précisée comme "custodibus de Ryeu" en 1385 (A.C. Marseille CC 194 f°29). En octobre 1397, il est fait relation du naufrage d'une barque sur l'île: "dictam barchiam fuit perfundata et destructa" (A.D. BdR. 3 B 129 n. fol.).

En 1442, un prix-fait fut passé le 28 octobre entre le conseil de la ville et un maître maçon pour la construction de maisons de 4 m de long, 3 m de large, 3 m de haut avec une cave et une citerne sur l'emplacement des farots de Marseille-Veyre et de Riou : "...[in] *rodoncula montus de Rieu*" (A.D. BdR 351 E 396 f°208). En 1451, du bois et des clous sont achetés (*XVIII falquetas, catre travercas, C agus*), pour l'édification de *cabanas*. Il s'agit probablement de poutres et de fourches destinées à soutenir une charpente (A.C. Marseille CC 468 f°27).

Le portulan de Cadamosto appelle l'île "Richa " (Violino, 37). A son tour, Piri Re'is confond peut être avec le Grand Congloué ou bien a omis Riou puisque, si l'on interprète Cadamosto, celui ci nomme l'écueil du Grand Congloué, "Sette Gatte" (Congloué est peut être à rechercher dans un étymon pré latin), tout comme Piri Re'is qui place en ce lieu l'île de Riou (Mantran, 74).

En juin 1527, un grave incident altéra le système de surveillance de l'île. Les gardes furent enlevés ainsi qu'un *lahut* monté par des marins du quartier Saint-Jean, par 8 fustes de Turcs venus en razzia sur les côtes (Valbella, II, 178; Bouillon Landais, I, 18-20).

En 1534, on signale : "...es vengudo uno barquo de la sieutat de Martegue que a vist dos fustos deforo de Rieu..." (A.C. Arles, lettre de Cassis, CC 543 f°471).

De même en 1540 : "...seres avisas que aud. vespre pres de la yslas de Rieu las fustas an pres tres barcas..." (A.C. Arles, lettre de Marseille, CC 549 f°581).

Conformément à l'habitude de citer le farot, J. R. de Soliers note : "...Rhius in qua specula custodibus munita" (Soliers, f°50). Pierre Jehan Bompar également n'omet pas de signaler la vigie de Riou (*Rieuls*) par une tour surmontée de fumée et de flammes (Pichard, 16, 31). Cette même année 1589, les "herbaiges et pasturgaiges" furent mis en vente (A.C. Marseille BB 51 f°26).

## Cassidaigne

Bien que cet écueil ne soit pas important par sa dimension, il représentait tout de même un assez grand danger pour la navigation en raison de son isolement dans une zone ouverte. L'étymologie vient du latin *cassis*, arête, crête.

Le *Compasso* atteste sa présence : "...all'Aquila da ponente a une clappa en mare II millara per mezo di che se clama Carsidana" (Motzo, 12). Cadamosto l'ignore. Piri Re'is le mentionne peut-être (probablement), sous le nom de "Giransi Dunya" (Mantran, 74). En 1544, deux lettres complémentaires font état de : "cinc vellas fora de Cassidayno" et de leur repérage : "...nostro gardio a descubert 5 velas delas foro de Casideno..." (A.C. Arles, lettres de Cassis, La Ciotat, CC 553 f°684, 685). P. J. Bompar en fait état en 1591 (Pichard, 16, 31).

## Ile de Torrent/Ile Verte

Une nouvelle fois, c'est le *Compasso* qui donne la plus ancienne attestation de l'île : "A questa Aquila a une isola la quale (che) si clama Toranto..." (Motzo, 13).

A. Saurel, cite une charte de 1292 relative aux salins d'Hyères, Charles II d'Anjou comte de Provence accorde aux pêcheurs d'Hyères le privilège de prendre sans payer de droit le sel dont ils auront besoin pour saler le poisson pêché par eux depuis les îles Saint-Honorat jusqu'à l'île de Torrent" (A.D. A. M<sup>mes</sup> H 24,; Saurel 2, 306). Cadamosto la cite comme "l'isola de l'Aquilada" (Violino, 37). *L'Aquilada* est bien sûr le rocher du Bec de l'Aigle, à l'entrée Ouest du golfe de la Ciotat.

En 1347 (?) : "...insulam de Torrente in gulfo burgi de Civitate quamdam navem de Agathe regii Francie a casu..." (A.C. Marseille HH 4). 1364 : "Et insula Thorenti que scita est ante burgum et territorium de Civitate..."; "...in insula de Thorento que est situata ante burgum Civitatis..." (A.D. BdR. 1 H 325). Piri Re'is l'identifie peut être sous le nom de "Kulada" (Mantran, 74). En 1539 : "...Item, insula Torrenti quae cita est dictum burgum Civitatis..." (A.D. BdR. 1 H 641 f°225). Puis à nouveau en 1561 (A.D. BdR. 1 H 641 f°229). J. R. de Soliers ne la mentionne pas. Bompar positionne l'île mais ne la nomme pas (Pichard, 16, 31). L'appellation "Ile Verte" n'interviendra qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois l'ancienne appellation n'est pas très claire ; le nom Torrent vient peut-être du latin *torreo* qui signifie aride, stérile (*torrens* étant un participe présent).

L'île de Torrent pourrait également tirer son nom du chenal ou passage existant entre la terre ferme et l'île. *Torrent* serait alors synonyme de *courant*. Le chenal est parcouru d'un courant, celui-ci serait d'environ 1,5 noeud sans vent (Duprat, 20). A noter qu'il y a peut-être eu une confusion graphique entre le [C] et [T] initial du mot, *Torrent* pouvant être *Corrent*.

## Bendor

L'île de Bendor est présentée comme une escale pour les navires au Moyen Age. Elle est située dans l'ouest du golfe de Sanary en face du village de Bandol fondé au début du XVII<sup>e</sup> siècle qui en tire son nom. Son étymologie nous reste inconnue, pré romain ?).

L'îlot (et son port) est mentionnée par un portulan du XII<sup>e</sup> siècle : " Inde ad portum Bendormi reclinator riveria in sinu in septemtrione [...]. Habet inde per riveriam ad portum quod dicitur Aquila ml. X..." (Gautier Dalché, 164). Puis au début du XIII<sup>e</sup> siècle : "Item, insula de Bendoroi... (A.D. BdR. B 2 f°44, B 143 f°68). Le *Compasso* en fait une mention descriptive (ca. 1250) : "De la dicta Aquila a Bendormi a X millara per levante ver le sirocco. Lo porto de Bendormi a le capo rosso de ver ponente. So ver quelle capo a une isola rossa e dentro ver terra a une isolecta plana alla quale podete dare le prodese... (Motzo, 13).

Bendor appartient à la famille de Baux en 1259 qui en retire des revenus liés au droit d'ancrage du port (A.D. BdR. 1 H 680 n°138; Barthélémy, n°440, 126).

En 1426-1430, Bendor est situé dans le territoire de la Cadière : "In partibus de Bendorm et Aquile et aliis partibus qui sunt in territorio sue districtu Caderie et Cesariste" (A.D. BdR. 1 H 138).

Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle le portulan Parma Magliabecchi est encore plus précis : "...Bendormi e une isola piana achostata alla terra e a bon puorto, l'entrata sua e da maestro (e puoi stare a ancora e ancora all isola e la terra ferma). La conoscenza di Bendormi sie un cavo rosso di ver ponente e sopra quel cavo e une isola rossa piana che e l'isola di Bendormi e troverai fondo di passi 10 (e l'altra bocha non a uscita salvo per navili piccoli e sopra a l'isolla e une montagna alta tagliata da maestro)... (Violino, 46).

Le portolan de Cadamosto donne : "Sapi che Benedormi si e bon porto, dever grego si e chavo roso dever ponente soura quel chavo e une ixoleta rosa e dentro e un scoglieto piano al qual poi dar li prodexi e da une ixola al altra sono prodexi do e mezo in fondi de passa 6 in 8..." (Violino, 37).

C'est en 1491, que Bendor est située comme un lieu entrant dans des considérations tactiques, celle pratiquée par les pirates dont la présence est endémique dans cette région : "...huey que est dimecre a l'hora dicta la gran messa, avem vist dos gualeras e I berganti<sup>n</sup> son salhidas de Bendort a I guallion petit que era *pertent* aquest dimenge matin de la Cieutat e l'an pres ellos tres et an escaramussat ambe I gran gualion que est de Nissa mays non l'an pogut far. Dison de sert est enbosquet e une gualera de Viellemarin..." (A.C. Arles, lettre de La Ciotat, CC 521 f°250).

Bendor revient dans la littérature des portolans avec Piri Re'is vers 1521.

"De ce lieu jusqu'à *Vala Kulada Banadormi* il y a 11 milles. Ce *Banadormi* est un bon port, au NE le *cap Ruso* est orienté vers l'O, en face il y a un petit îlot que l'on dit Ruza et dans la passe il y a un écueil. Les navires qui y viennent s'amarrent à cet écueil". (Mantran, 74).

En 1522 : "...Au jort d'uey que tenem XI deldich mes a vist nostre dict gardian lodich lenham que es galera et ven maintenant vers levant et devers la Cieutat ho verament Bandort vers terra..." (A.C. Arles, lettre de Six-Fours, CC 533 f°444).

1529 : "...las galleras de Andrieu Dori [...] son en Bendort..., (A.C. Arles, lettre de Cassis, CC 538 f°164) ; "...Avem vist intra las gualeros Dori en la Nari ho a Bandor..." (A.C. Arles, lettre de La Ciotat, CC 538 f°165); "...a descubert quatre fustas de Moros que estavon en guoly defora de Bendor..." (A.C. Arles, lettre de La Ciotat, CC 538 f°175). Etre *en guoly* (en jòli), indique une situation d'attente pour le navire qui se tient en dérive, voiles ferlées, rames relevées.

## Les Embiers

Les îles de l'archipel des Embiers proches de la côte sont nommées en général dans une globalité, ce qui explique que, souvent sur les cartes modernes (XVII<sup>e</sup> siècle), elles ne sont pas détachées du littoral Selon Rostaing on peut penser que le nom viendrait d'un oronyme *en, em + berg* qui marque un relief (Rostaing, 94, 95).

Elles seraient mentionnées dans le cartulaire de Saint-Victor pour la première fois au X<sup>e</sup> siècle (?): "Ecclesia Sancti Victoris dels Embers apud Sex Furnos..." (d'après Jouglas, 66), puis probablement en 1079, "Cellam Sancti Victoris de Insula..." (Guérard, II, n°843, 218).

Un peu plus tard, toujours à propos de l'église ou chapelle en 1135, mais sans précision topographique il est noté : "Sancti Victoris de Insula..." (Guérard, II, n°844, 224).

En 1156 : "insula de Rausellis" (A.D. BdR. 1 H 86 n°420; 1 H 629 n°159; 26 F 40, 105-108; Guérard, II, n°702, 48).

L'appellation des Embiers rentre ici dans une dénomination globale et dans une particularité celle d'une des îles de l'archipel. De fait, ce toponyme est orthographié différemment selon les sources : *Rannel(s)*, *Raunels*, *Rombel*, *Rausels*, *Runzels*, *Ranneus...* (infra). Il est vraisemblable que ces termes ont du aboutir à la version francisée, *Rouveau*, (par confusions graphiques de n, u, v déjà présentes dans les diverses versions rencontrées) et noté actuellement sur les cartes comme l'une des petites îles des Embiers.

Il est possible que l'origine du toponyme se trouve dans le terme occitan *ran*, *ranc* qui désigne un écueil, une roche. Il est possible qu'il note un endroit planté de cannes (*rosellus*, roselière), une zone de lagunes propres au mouillage. Dans ces derniers cas, l'appellation de l'endroit se serait élargie génériquement à l'ensemble de l'archipel. P. Ronzy voit dans *Roncel* "la petite ronce" (*rumicellum*) cette étymologie semble peu probable (Ronzy, 76).

En 1197, "insula delz Embers" (Guérard, II, n°1023, 482).

Au début du XIII<sup>e</sup> siècle, "insula de la Plumaza" (A.D. BdR. B 2 f°44, B 143 f°68). La Plumassa est une des îles ; la plus importante dans sa superficie, qui est dénommée sur les cartes françaises à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, "Ile de la Tour Fondue" (infra).

Plus curieusement l'archipel des Embiers est mentionné dans un texte littéraire, celui d'un troubadour anonyme au XIV<sup>e</sup> siècle, par cette mention il pourrâit apparaître que l'archipel ait été un lieu de relégation (le prieuré de Saint Victor ?).

"Amix n'Astors fort m'est greus e salvaje  
Fort engoisos ez estrainh a sufrir  
Qu'ieu en Embiers aia pres ostalage".

(Meyer, 207).

En 1302, le site de la Plumassa ou "dels Rauzels" possède une tour pour le service d'un farot. "...Item, debet fieri farotium sive gardia in dicto loco de Aquila quod respondere debet alz Rauzels alias vocatum la Plumassa quod est in territorio de Olliolis quod respondere debet al cap de Cessiech quod est in territorio de Sex Furnis..." (A.D. BdR. B 5 f°230v°, Giraud, 9).

En 1376, le pape Grégoire XI ramène la papauté à Rome. Lors de son voyage maritime, face à un vent contraire, il est nécessaire pour sa flotte de galères de faire escale aux Embiers. Le poète Peire Amelh un chanoine de la suite pontificale en fait une relation :

"Sucepta levi coena noctis hora prima invitat stationem  
In plaga de Ronsellis summus pontifex firmat stationem  
Patria est nobilis Tholonensis diocesis, non habet habitationem".

(Ronzy, 50).

(Traduction: Après un souper léger, la première heure de la nuit invite à une pause et c'est sur la plage de *Ronsellis* que le souverain pontife fixe cette pause. Le pays dépend du noble diocèse de Toulon et il n'y a pas de maisons (Ronzy, 76).

La raison principale de l'implantation de Saint-Victor de Marseille tient dans le fait que les moines de la célèbre abbaye exploitaient le sel dans des salines aménagées, telle la mention de 1395 : "...Pro centenali ollarum [salis] recipiendo in loco dicto las Embiers..." (A.D. BdR. 351 E 77 f°30v°). Nous revenons aux pirates en 1468 : "Honorables coma frayres a vosautres nos recomandam per aquesta, [vos avisam coment en aquesta] hora avem descubert e vist a Port Alguier en los Embiers nistres dos fustas e I brigantin de ennemichs que lor son vengudas esta nuech passada..." (A.C. Arles, lettre de La Cadière, AA 20 f°32).

Le Port Alguier probablement le port principal est un mouillage abrité. Cette dénomination indique qu'il devait y avoir dans ce temps des algues dans les fonds ou, plus certainement, dans cette zone littorale des posidonies (*posidonia oceanica*). Il existe également un *Port*

*Auguier* dans la presqu'île de Giens. Cette mention, une de plus, indique que les abords côtiers n'étaient pas sûrs pour la navigation.

1357: "...quod repertis galea Bartolomei de Montilis in portu de Rausellis maris de Sex Furnis..." (A.C. Marseille BB 22 f°159).

1476 : "... dictis fustis maioricaris donatus equonvenient dels Ravels en intrarunt en las bocas..." (A.C. Arles, lettre de Toulon, CC 217 f°38).

Les variantes graphiques sont différenciées, *Rolvets*, note dans son écrit Marseille ; Martigues, *Rauvels*, (même document).

1478 : "*Monssen* lo viguier e senhors sendegues de Marcelha, avisam vos coma nostras barcas pescavan al Rauvels e pres de Seys Fors e an fugit huey le jort de Nostra Dona que an novellas sertas *que* davant yeu Vilemarin a pres allas boquas dose barcas de Cremones e tota la gent cargadas d'olli e son en *companhia* quatre gualeras..." (A.C. Arles, lettre de La Ciotat, AA 20 f°37). 1514 : "Messieurs sendegues d'Oliulas apres totas recomandacions sus l'ora sis, l'ora de vespros est venguda une fusta ho bergantin se veias maus, laqualo s'es messa en la cala de la Treva als Embies deves lo Brusc. Non sabem que gens son..." (A.C. Arles, lettre de Six-Fours, CC 528 f°122). *La cala de la Treva* est un abri, un mouillage dans l'archipel, au nord-est de l'île, mais lequel ? *Treva*, veut dire fréquentation, relais. D'évidence l'environnement des îles est dangereux pour la navigation, pavé d'écueils. En 1519 : "...en las mars de Sieys Fors pres des Raunelx lo bregantin de frayre Bernardin trabuquet de talle sorto que de 32 homes a peno s'en salvet dex..." (Valbella, 98-99).

En 1520, l'esplèche des salins des Embiers est donnée pour 3 ans à un certain Barthelemy Lombard, (Jouglas, 66-67).

1528 : "Messus les sendegues de Holioules nostres frayres et bons amics a vous autres nos recomandam. Vous avissam coment au jort d'uey XII de avost a II horas apres miey jort avem vist tres fustas de Moros et son de porent de la torre dels Imbies a la quallo de la Sarrayniero..., (A.C. Arles, lettre de Six-Fours, CC 537 f°501). Il s'agit de la tour de la Plumassa dont on voit encore les fondements (Ø 8 m) sur "l'île de la Tour Fondue".

*La Sarrayniero* est une abri, une cale où se trouvait peut-être des poissons du genre *serran* (?), ou sa forme étroite évoque-t-elle une serrure ou encore comme pour Calseraigne/Plane un lieu abrité ?

En 1529, "... fon grant brut que Andrieu Doria ero as Rannels anbe 15 galeros..." (Valbella, 211).

1534 : "Monsieur a causo de deus fustes que a issy aus Ranneus que m'ont donne la chasse depuys Sesiech jusques aupres de Ssanary ne puys sortyr d'issy me samble que ung couble de galleres ne pouvre salyr venyr issy quar ne bouget d'issy e sont continuellement aus Ranneus au fin pres de la tour que ssera la..." (A.C. Arles, lettre de Loys Carasson, CC 543 f°555).

1536 : "*Messieurs* sendegues de la Cadiera, *nostres* bons amys, apres toutas recomandacions vous advertissem *coment* hier vespre, lo premier de octobre, XXI galeras d'Espagne *vengueron* a Sanct Nazary la unte meteron gens en terra *per* saquegar ledict Sant Nazary e van metre fuec a las portas de la torre e foregeron meyssons deldit port. Tallament que nous ly *aven* donat sequor de quatre cens homes e *aven* excaramussat ambe ellos que son estas cogis de layssar tout lo bagage que avien pres e en apres *vengueron* las barquas de Tholon et en *prengueron* une as Romels e l'autra se venguet rendre et *aven* salvat las gens e femas que preron et an emmenat la barca e en apres si son retiras a la Plumassa a Six Fors la unte las *seguen* toutjourn ly deffendant l'ayguada e la terra..." (A.C. Arles, lettre d'Olioulles, CC 545 f°543). L'aigade des Embiers est mentionnée par R. de Soliers vers 1564: "...in qua Rapulli duo surgunt dulcissimi et limpidissimi fonte..." (Soliers, f°48, infra).

Le savant provençal Peiresc en parle également en 1631. Cette source d'où jaillissait de l'eau chaude aurait eu des vertus diurétiques. Peiresc précise qu'Andrea Doria qui avait mis en

réputation cette source, ne manquait pas, de passage avec ses galères, d'en venir prendre. (Tamizey de Larroque, 287-288; Lassalle-Bresson, 209).

1541 : "Messieurs los consos de Auliouras vuos avisam au jort d'uey que tenem VII de avost sirco l'ora de miejort nostres gardians dau cap de Seciech an descubert une fusto la calla est vengudo d'autas mars et s'est aribada en le grant Raumes en la calla..." (A.C. Arles, lettre de Six-Fours, CC 550 f°691).

1541 : "...La *present* sera *per* vous avertir *coment* nostre guardian nos es vengut avissar que en lo Ronbel a dous berguantins que volen anar a ponent et an sorgit environ de miech jourt en lodich Ronbel *per tant* que le vent lur est contrari. Non saben que gens sian..." (A.C. Arles, lettre de Six-Fours, CC 550 f°760).

1553 : "...nous aultres avem descubert uno quantitat de guallerous e son fore lou cap das Mognons venent a ponent..." (A.C. Arles, lettre de La Ciotat, CC 562 f°501). En réalité le *cap das Mognons* est un écueil dans le sud des îles.

1555 : "Messiers los *conseulz* d'Oulioules vous advertissen que la fragato que a pres la barquo aquest matin foro das Imbiers a acompagnat ladicte barquo foro de visto en mar et puy a laissat ladicte barquo..." (A.C. Arles, lettre de Six-Fours, CC 564 f°902).

1561 : " Plus insula de deputo de Rausoli dominorum fratrum dels Embiers..." (A.D. BdR 1 H 641 f°228v°).

Ca. 1564 : "...constat ex tribus capitibus quorum primum Plumassa, secundum Sisiech, tertium Possail apellatur..." ; "...insula Bendort, ad Cytharistem promontorium Rapulli in qua Rapulli duo surgunt dulcissimi et limpidissimi fonte..." (Soliers, f°48, 50).

En 1581, il semble que la possession de Saint-Victor passe en d'autres mains, elle est donnée en fief par un verbal au profit de Barthelemy Lombard. Le verbal donne quelques indications de micro toponymie (A.D. BdR. C 4912) :

"Le dict jour ledict capitaine Lombard nous a requis nous vouloir transporter en ladicte isle des Embiers pour iller faire description et veue oculaire..." (f°9).

"... sommes partis de ladicte tour et dessendus au magasin dict la Plumasse ou se met le sel, (...), ledict magasin jusques a un fossé qui joint un quartier apellé Laval qui est au cousté du port Auguier..." (f°14).

Le texte confirme à nouveau l'absence de sécurité sur le littoral :

"[ladicte isle] auparavant avoit esté desamparée et delaissee par les precedants proprietaires d'iceux [salins] depuis cette année [1521] pour cause de la continuelle retraicte que en temps d'esté faisoient les pirates et corsaires de la mer en ladicte isle et ce a la charge de remetre en nature lesdicts salins et en estat de sallir et y establir bonnes et serieuse garde audict temps d'esté a cause desdicts Turcz et pirates de mer..." (f°24v°). La tour est positionnée : "...dans l'enclos de ladicte isle il y a une tour forte que le pere dudict Barthelemy [Lombard], (*le capitaine de la tour*) a fait bastir et ediffier pour la seurette des personnes travaillent ausdicts sallins [*blanc*] des corsaires et pirattes qu'auparavant lesdicts bastiments se tenoyent cachés autour de ladicte isle et faisoient prisonniers beaucoup de travailheurs et patrons de barques que pansoyent estre bien seurs en ladicte isle et estoyent la plus part du temps prisonniers tellement que de ce temps la l'on y faisoit pas sy grande quantite de sel que de present.

Dict (*un témoin*) que depuis que ladicte tour a este faicte et mise en deffence comme elle est de present le commerce et traffic a este plus libre en icelle isle que auparavant..." (f°59),

1606... : Divers rapports sur des incidents (à propos de madragues, de noyés et de pirates...), se produisant sur les îles des Embiers (*Ambiers*) et sur les plages de Six-Fours, (A.D. BdR. 1 H 1075).

Dans une enquête sus l'état des fortifications de la côte en 1624 : "[...] Comme aussy une petite isle appelée le Rouveau sur le bout de Lambiers tirant vers le ponant qui a port ou cale tout alentour ou les corsaires peuvent prendre retraicte. Il seroit a propos de faire une tour



pour y poser quelques gardes affin de découvrir toute la coste depuis ledict Lambier jusque aux isles de Marseille..." (A.D. BdR. B 1495 n°15 f°12).

Contradictoirement, en 1644 il est fait une demande du Parlement de Provence auprès du roi de France pour faire démolir une série de 8 tours dispersées tout au long de la côte pour des raisons de coût et d'entretiens, (*Ambiers*, St Cille, Pradeau [de Giens], Gapeau, Cavalaire, Teoule, La Croisete, Grailhon). Dépenses de démolition, (A.D. BdR. C 27 f°262v°, 268v°, 269, 270, 328, 353v°, 377, 387v°).

En 1678 on dit : "...ou estoit la tour...." (A.C. Six-Fours CC 4 f°135).

Ces dernières informations au XVII<sup>e</sup> siècle donnent confirmation de la destruction de la tour (supra). Il est possible et même probable que la perte et l'oubli du nom de l'île principale des Embiers se soient faits à partir de la disparition de l'édifice et devienne sur les cartes "Ile de la Tour Fondue" en lieu et place de la Plumassa. Cela pose une fois de plus la question de la transmission des noms de lieux par l'écrit (le français exclusif) et ici l'événementiel au détriment de l'oralité et de l'écriture occitane toutes deux oubliées.

## Les îles d'Hyères

Les îles d'Hyères, les Stoecades des textes classiques (cette dernière appellation fait autorité chez les historiens, les géographes médiévaux et modernes) sont bien situées sur les grandes et petites lignes de navigations qu'elles soient commerciales, artisanales (pêche, petit transport de cabotage) ou militaires reliant les péninsules ibérique et italique (Estorach-Lequenne, supra). L'archipel joue le rôle d'escale où ont peut attendre dans de bons abris la renverse d'un vent défavorable, on peut y faire du bois et même aiguade. Ces avantages ne sont pas, tant s'en faut, sans quelque fâcheuse contrepartie liée à ces mêmes critères favorables. La piraterie y règne de manière endémique pendant toute la période médiévale et moderne. Les textes notamment ceux originaires de la correspondance des villes côtières sont explicites sur cette pratique.

Vers 1545 (?), dans un quatrain Michel de Nostredame (Nostradamus) évoque les assauts des navires barbaresques :

"Non loin du port pillerie et naufrage.  
De La Cieutat frapte Isles Stecades  
De Saint Tropic grand marchandise nage  
Classe barbare au rivage et bourgades".

(Rollet, IX, 171).

L'appellation générale est celle d'Iles d'Hyères (*insularum Arearum* en latin, *illas d'Hieras* en occitan, *isles d'Yeres* en français) ce qui indique une territorialité, une appartenance à la ville d'Hyères. Cependant une certaine "revendication" celle émanant de Bormes apparaît dans certains textes, où il est question de *nostras illas*, de *las illas de Bormas*. Ce qui correspond plutôt au groupe de Bagaud, Port Cros et Levant plus proche en réalité de l'espace territorial de Bormes que celui d'Hyères. *De facto*, les hommes de Bormes les exploitent (pêche, agriculture).

Lorsque cette partie de l'archipel entre en possession de Bertran d'Ornezan baron de Saint-Blancard il prend un autre nom, forgé semble t-il pour la circonstance et peut-être flatteur pour le nouveau propriétaire. Ces trois îles deviennent Iles d'Or, un néologisme issu d'un jeu de mots issu du latin (*Insularum Aerarum/ Insularum Aureum/ Iles d'Or*), (Rigaud, 1997, 10). Plus anecdotique est l'appellation temporaire *insulae Austriacae* intervenue lors de l'invasion de la Provence par Charles Quint en 1536, (Rigaud, 1997, 84).

## Ribaudin :

Ce petit îlot placé entre le continent (Presqu'île de Giens) et Ribaudas détermine deux passes limitées aux navires de faible tirant d'eau.

1408 : "...quidam brigantinus armatus exiens de insula dicta vulgariter de Rebaudin.." (A.D. BdR. 3 B 147bis f°7).

1491/92 : "...aquest matin eran [galeras et fustas de Fransin de Paul] desat de Ribaudin" (A.C. Arles, lettre de Marseille, CC 521 f°475). Ca. 1564 : " insula Ribaudin" (Soliers, f°50).

## Robaut/Ribaudas :

Appelée *isolecta Rebalдина* par le portulan de ca. 1250 (Motzo, 15) elle ne peut être confondue par l'indication de son positionnement géographique avec Ribaudin. L'île est appelée ainsi sur les cartes de Benincasa (1467) ainsi que dans celle de Berlinghieri (1482).

1522 : "...nostre gardian [...] a vist sus l'ora de sollhel coquat en Ribaudas defora de l'illa de Yerras so es sieys vellas que apparan esser galeras..." (A.C. Arles, lettre de Six-Fours, CC 533 f°452).

1528 : "...ung de nostres brugins volian traverssar de Gien en l'ilo et van trobar uno fusto en Robaut que descubre per galero..." (A.C. Arles, lettre de Hyères, CC 537 f°507).

1541 : "...nostres guardians an descubert aquest matin lo XII de septembre uno fusto en Ribaudas..." (A.C. Arles lettre de Six-Fours, CC 550 f°702).

Piri Rei's note Rabaldi en précisant qu'il s'agit d'une petite île, (Mantran, 72).

Ca. 1564 : "...paule maior Ribaudas" (Soliers, f°50).

Le cas du Grand Ribaud nommé comme tel sur les cartes contemporaines, appelé au Moyen Age Ribaldoni, Ribaudas, Robaut, est intéressant. A partir (vraisemblablement) de l'anthroponyme Rotbald nous avons une évolution en Robaut avec passage de [O] en [U] et vocalisation de *al* en *au* [OW]. La forme Ribaldoni (qui semble être un italianisme), peut laisser supposer un intermédiaire comme Ribaldas qui aurait précédé Ribaudas, il manque une attestation, mais le passage de [E] en [I] est attestée en ancien occitan : Rebalдин(a) évoluant vers Ribald[in]. Une charte de donation venant du cartulaire de Lérins, datée du XI<sup>e</sup> siècle, donne peut être une indication intéressante mais sans qu'il soit possible de déterminer qu'il s'agit bien de l'île de Ribaudas et ainsi confirmation de la filiation entre Rotbald, Robaldi et Ribaudas : "...yscla de mar que fuit de mansum Robaldi..." (Moris-Blanc, 112-113).

Il est possible que Ribaudas soit né d'un avatar de la nomenclature géographique italienne du XV<sup>e</sup> siècle. Ainsi Robaut serait (peut être) une forme populaire et Ribaudas une forme plus savante issue de la cartographie (avec l'augmentatif *as* afin de distinguer les deux îlots).

Pratiquement en parallèle nous trouvons les deux appellations Robaut et Ribaudas en 1522, 1528 et 1541. Cette dernière forme a prévalu dans la nomenclature cartographique jusqu'à sa "traduction" en Grand Ribaud.

## Porquerolles

Dans la littérature des portulans italiens depuis le XIII<sup>e</sup> siècle l'île n'est nommée qu'en dernier lieu puisque la description qui en est faite suit une route de levant vers le ponant.

Bien qu'il s'agisse de la plus grande île de l'archipel la documentation est assez pauvre pour les périodes médiévales.

Déb. XIII<sup>e</sup> siècle : "Item, insula de Porcairolas" (A.D. BdR. B 143 f°68, GCN, Toulon, n°115, 69).

*Lo Compasso* note, d'est en ouest : "la terza isola se clama Porcorola che stai de garbino..." (Motzo, 15).

1304 : "...unam insulibus maris d'Areis dictam vulgariter Porcayrolas..." (A.D. BdR. B 265 f°55, Turc, 1997, 61-63).

1408 : "...marinario navigabat uz in maribus de Porcayrol propter buccas Arearum..., ...ipsam barchiam sie captam remolcaverunt in insula de Porcayrolas" (A.D. BdR. 3 B 147bis f°9).

Au milieu du XV<sup>e</sup> siècle le portulan Parma Magliabecchi ne nomme pas Porquerolles qui se contente d'une description générale des îles (Violino, 47).

En 1483, dans un texte relatif aux droits domaniaux que détient le roi dans la viguerie d'Hyères alors que l'île est possédée par la famille de Forbin seigneur de Soliers, il est fait allusion à l'inféodation des îles par P. Mege en 1304, (Turc, 1997, 61-63) : "...Item, trobam que del dich domani las illas de Porcayrollas las quals eron stadas donadas ha monsenhor Peyre Mege e transferidas mantenen en las mans de monsenhor de Solies" (A.D. BdR. B 1476 f°96).

1490 : le portulan de Cadamosto n'est pas d'une grande description sur Porquerolles mais donne un nom jusqu'à présent inusité et qui est probablement une déformation : "La secunda [ixole] a nome Pontera e freo de nave e fondi di passa 5 in 6..." (Violino, 38).

Fin XV<sup>e</sup>-début XVI<sup>e</sup> s. : "...et davant Port Creux a une basse isle dite Porquerame qui est vers libech..." (B.N.F. Ms fr. 2794 f°9v°; Rigaud, 1997, 71). Cette traduction française (probablement du Compasso ou l'un de ses avatars) fait une erreur et confond Porquerolles avec la position de Bagaud.

1517-18 : "...los pescados de Ieras eran vengus de l'ila de Porcayrollas sive del castel que a fach fayre monssen de Solies..." (A.C. Arles, lettre d'Ollioules, CC 530 f°180).

1517-18 : "...los pescados de Ieras an descubert doas fustas de Moros en las illas d'Ieras et son vengus a parlament ambe las gens del castel de Porqueyrolas..." (A.C. Arles, lettre de Marseille, CC 530 f°177).

1519 : "...l'an que dessus monsieur de Soliers fes reffar lo castel de Porcayrollos que es en las illas d'Yeras..." (Valbella, 95)

Piri Re'is en décrivant les îles d'Hyères nomme Porquerolles Pontera ce qui semble démontrer, une fois de plus, que ses références sont italiennes, (Mantran, 72).

En 1539, l'île est spécifiée comme inhabitée par François de Forbin, (A.D. BdR. B 787 f°249v°).

La description que donne Raimon de Soliers de Porquerolles et de l'archipel des Îles d'Hyères vers 1564 semble s'inscrire dans une première approche "scientifique". Il insiste sur son positionnement vis à vis de la côte, son découpage, sa production de blé, son histoire et son étymologie, des Stoechades antiques aux Îles d'Or, l'appellation générique à la mode au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (Soliers f°50 ; Rigaud 1997, 10 et supra).

Lorsque l'île passe aux mains du roi suite à un échange avec le comte de Carcès une enquête est diligentée par deux commissaires chargés d'évaluer les lieux en mai 1576. Le document insiste surtout sur la visite de la tour -appelée *la forteresse*- qui est décrite et sur la valeur économique de l'île notamment les surfaces boisées (A.D. BdR. B 1302 f°1051-1061).

En raison de l'importance de l'île les micro-toponymes sont relativement présents dans les textes, ainsi d'ouest en est :

**Gardia Jaume**, la passe entre le rocher de ce nom et le cap du Langoustier est mentionnée en 1408, "...per guleam de Gardia Jaume..." (A.D. BdR. 3 B 147bis f°7).

**Caput de Lingostier**, le nom du cap est donné par Soliers (Soliers f°50), et par l'enquête de 1576 (A.D. BdR. B 1302 f°1051-1061).

**Cap d'Armas**, 1536 : "...au fach dau jort an descubert de galeros deforas au cap d'Armas" (A.C. Arles, lettre de Six-Fours, CC 545 f°590); 1564 : "...quod Africum cap d'Armas..." (Soliers f°50).

**Cap de la Galiassa**, 1564 : "...quod ortum cap de la Galiassa..." (Soliers f°50).

**Las Medas**, 1559 : "...nostras gardias a descubert au jort d'huy incontinent qu'es estat jour de levant de las Medas dix huit galleros..." (A.C. Arles, lettre de Six-Fours, CC 568 f°638);

ca. 1564 : "...Ad caeciam hinc geminae adjacent exiguae insulae quae Metae apellantur alioquin ignobiles..." (Soliers f°50).

L'enquête de 1576 outre les toponymes précédents cite d'autres noms de lieux dont certains ont pu perdurer : lou Ratou, la Plane de Nostre Dame, le Plan du Jardin, Calle Longue, la Plane du Chateau, lou Dautie, le Vallon du Bon Raynaud, Largade (A.D. BdR. B 1302 f°1051-1061).

## **Bagaud**

L'île de Bagaud, petite île placée dans l'ouest et à proximité de Port-Cros est mentionnée à plusieurs reprises à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. L'étymologie du nom est inconnue.

Mil. XIII<sup>e</sup> siècle, le *Compasso* note : "E denanti Por Grosso a una isola plana che a nome Baguecto..." (Motzo, 15).

Le portulan de Cadamosto (1490) dénomme Zeus l'île de Bagaud : "...La terza [ixola] a nome Zeus ed e bon fondi, de passa 4..." (Violino, 38).

Le portulan Parma Magliabecchi ne mentionne pas Bagaud et se satisfait d'une courte description en évoquant son rôle de protection pour le mouillage des navires : "...una isoletta que fa porto e cuopre el porto dal ponente..." (Violino 47).

1504 : "...una fusta de Moros arriberon en l'illa de Bagent..." (A.C. Arles, lettre de Hyères, CC 524 f°282).

Ca. 1521 dans le *Kitab i Bahriye Piri re'is* ne nomme pas l'île : "...en face [de Port-Cros], à un demi mille, il y a une petite île qui arrête le vent qui vient du N.O." (Mantran, 72).

1554 : "...aquellos de Bormas an descubert en Bagent dos bregantins..." (A.C. Arles, lettre de Hyères, CC 563 f°550).

1554 : "...aquellos de Bormas an descubert en Bagueaud dos bregantins..." (A.C. Arles, lettre de Hyères, CC 563 f°551).

Ca. 1564 : "Olbianio meridiano proxima quae nobis Bagueu dicitur..." (Soliers f°50).

## **Port-Cros**

Avec l'appellation *Mediana*, *Meliana*, *Mesé* (Bats, 83-87), le nom antique supposé s'inscrivant dans un positionnement géographique en rapport avec sa situation dans l'archipel a évolué et devient celui de Port-Cros avec quelques variantes graphiques. Il semble pour la période médiévale que les formes latines inscrites dans les textes officiels soient hérités de la tradition classique et, en quelque sorte d'un "cadre littéraire". Le *Compasso* propose les deux formes, l'antique et la courante. Soliers qui se réfère à l'autorité de Pline l'ancien précise que ce sont les marins qui donnent à l'île le nom de Port-Cros. Il explique, tout comme Piri Rei's auparavant, la raison de l'appellation en se référant à la forme de l'abri principal qui donne par extension générique son nom à l'île entière (infra).

Déb. XIII<sup>e</sup> siècle : "Item, insula Mediana" (A.D. BdR. B 143 f°68; GCN, Toulon, n°115 69).

Mil. XIII<sup>e</sup> siècle : "...la segunda isola se appella isola Meczana : l'isola de Porto Grosso..." (Motzo, 15).

1348 : "Item, insula Mediana" (A.D. BdR. B 3).

1438 : "...per saber que gens eran en las naus e galeas que eran en Porto Croso..." (A.C. Arles CC 156 f°12v°).

1490 : "...aven vist doas galeas et ung bergantin partent de Porto Cros salhent sus una sagitea grossa..." (A.C. Arles, lettre de Hyères, CC 520 f°526).

1494 : "...arriberon quatre galleras en las illas d'Ieras et si meteron en un port de las dichas ilas nomynat Porto Chros..." (A.C. Arles, lettre de Toulon, CC 522 f°172).

Fin XV<sup>e</sup>-début. XVI<sup>e</sup> s. : "...la II<sup>e</sup> [isle est appelée] Port Creux..." (Ms fr. 2794 f<sup>o</sup>9v<sup>o</sup> B.N.F. ; Rigaud, 1997, 71).

1517 : "...lo premier jorn de may en las illas d'Ieras dichas de Port Cros..." (A.C. Arles, lettre de Hyères, CC 530 f<sup>o</sup>195).

Ca. 1521 : Dans la grande île qui est au milieu, il y a un port, face au nord-ouest, auquel on donne le nom de Porto Uskudalu, ce qui veut dire "Port de l'Ecuelle..." (Mantran, 72).

1526 : "...dison que an vist en Port Cro nou lenhans..." (A.C. Arles, lettre de Bormes, CC 536 f<sup>o</sup>271).

Ca. 1564 : "...sed sequentem quae secunda in tribus maioribus est mille passibus a priori remotam Mesea id est mediam, nautis Porte Cros nomen habet abuit haec arcem portui ad occasum eminentit qui portus. Effigim lunae nondum ad plenitudinem provertam praesentat..." (Soliers f<sup>o</sup>50).

L'autre site de Port-Cros ou du moins qui présente un intérêt pour le mouillage des navires est celui de **Port Man** dans l'est de l'île, (étym. *portus magnus*). Nous le trouvons cité en 1476 : "...Il patrons de sagetyas que son a present en lo port de Breganson los cals an vist intrar la dicta fusta en Port Manh..." (A.C. Arles, lettre de Bréganson, CC 217 f<sup>o</sup>29).

Piri R'eis décrit correctement Port Man mais fait une confusion dans la dénomination : "...En dehors de ce port, au nord-est de l'île il y a une baie à laquelle on donne le nom de Porto Korso : cette baie est un bon mouillage on y trouve de l'eau un peu saumâtre..." (Mantran, 72).

**Mallo Longuo** est une pointe dans l'ouest de l'île : "...aven vist traversar tres fustos de Mallo Longuo anant a las boquos..." (A.C. Arles, lettre de Hyères, CC 537 f<sup>o</sup>464), cette pointe est positionnée sur la carte de Port-Cros in Gritti).

## Ile du Levant

La plus orientale des îles d'Hyères est assez bien documentée par les textes bien qu'elle soit assez peu propice aux mouillages abrités en raison de sa configuration côtière, les abris sont souvent ouverts vers le large et les vents dominants. Il semble cependant que l'île soit habitée puisqu'il est question au XIII<sup>e</sup> siècle d'un *castrum* qu'il est peut être possible de situer sur le lieu dit le Castelas sur la côte nord. Ce castelas est le probable monastère mentionné par les textes (Pasqualini, 1992 ; Turc, 1991, 1997). Assez tardivement, la chronique de Barberousse vers les années 1530 (Sander Rang-Denis, 248-250 ; Rigaud, 1997, 83), fait état de la présence d'agriculteurs sur le Levant. Cette information est confirmée par un document daté de 1540 émanant de la viguerie d'Hyères qui note : "...en laquelle [grant isle] y [a] 5 ou homes de Bormes que y ont labourage car font ayssartz... ; ...les homes d'Yeres, de Bormes et de Pierrefeu ont liberté de pasturgaige, legnerage et d'eissartar en ladicte yslé...". La superficie exploitée est évaluée à 250 sextairades (A.D. BdR. B 201 f<sup>o</sup>286v<sup>o</sup>-287).

Le texte de 1302 fait explicitement relation d'un farot qui, en raison de son positionnement, est probablement placé sur le Castelas (le site est objectivement en liaison optique avec ceux de la forteresse de Bréganson et du cap Bénat). En 1529, il est à nouveau fait allusion au farot des îles (Porquerolles et Port Cros n'en n'ont pas), mais on signale qu'il a été impossible aux gardes de le mettre en fonction, vraisemblablement en raison du danger que représentent les navires turcs qui croisent dans les environs (A.C. Arles, lettre de Bormes, CC 541 f<sup>o</sup>486).

L'occupation et la mise en exploitation de l'île du Levant dut subir des fluctuations selon les périodes en raison des dangers représentés par la présence de corsaires et de pirates venant relâcher dans l'archipel

Si le nom d'Hypaea est peut-être celui donné dans l'Antiquité à l'île du Levant (Bats, 83-87), il n'est pas en usage dans les textes médiévaux et modernes. Pour ces périodes l'île est recensée sous trois noms différents :

## **Caboros,**

Déb. XIII<sup>e</sup> siècle : "Item insula de Caboros" (A.D. BdR. B 143 f°168; GCN Toulon, n°115).

Mil. XIII<sup>e</sup> : "...entro Porto Grosso et Capo Rosso e encamerato..." (Motzo, 15).

1264 : "In castrorum de Caberous annum LXVII s, fabii XVIII s ; "...et .I. modium que positem in municione castrum de Caberrus. Pro eodem in castro de Caberous et acaptato[r]em acciendum barge..." (A.D. BdR. B 1501 f°55, 60v°).

1302 : "Item, debet fieri farotium sive gardia in capite de Benat territorii de Borma quod respondere debet a las Portas d'Ayras que sunt in territorio de Ramatuella et nicholiminius respondeat a Capo Cros quod est in capite insularum Arearum et est sub dominio Bregansoni. Item, debet fieri farotium sive gardia in dictis locis Areys et de Cabocros que respondere debent al cap de Erbora..." (A.D. BdR. B 5 f°230v°-231, Giraud, 9-10).

1348 : "Item, insula Caborussi et Mediana " (A.D. BdR. B 3).

L'appellation Cabo Ros et ses dérivés est une dénomination générique réalisée à partir du nom d'un cap (le Cap Roux dans l'est de l'île), par un processus assez classique de généralisation le toponyme s'est étendu à l'île entière. On retrouve la même configuration nominale avec Titol, Titan/ Levant...

## **Bonomo, Boni homeni**

Mil. XIII<sup>e</sup> s. : "...La prima isola de levante se apella l'isola de li Boni homeni..." (Motzo, 15).

Le portulan Parma Magliabecchi restant à nouveau dans des généralités ne mentionne pas l'île.

1490, portulan de Cadamosto : "...la quinta e ultima [ixola] a nome l'ixola de Bonomo..." (Violino, 38).

Fin XV<sup>e</sup>-déb. XVI<sup>e</sup> s. : "La premiere isle est appellée l'isle des Bons hommes..." (B.N.F. fds. fr. Ms 2794 f°9; Rigaud, 1997, 71).

Ca. 1521, Piri Reis : "On appelle cette île Bon Omu ce qui veut dire Bon Homme. C'est seulement un nom car c'est une île au sol raboteux..." (Mantran, 72).

Ce nom est celui porté sur les cartes de Benincasa (1467) et de Berlinghieri (1482).

Cette appellation spécifique qui perdure tradivement doit s'appuyer sur la connaissance de l'implantation d'un monastère sur l'île et des moines, les "Bons Hommes", attesté semble-t-il au XIII<sup>e</sup> siècle (Pasqualini, 1992; Turc, 1991, 1997). Une fois de plus un particularisme devient une généralité.

## **Île du Levant.**

Cette appellation n'intervient finalement qu'assez tard et correspond à la position de l'île vis à vis de l'archipel. Elle est peut être à mettre en relation avec une forme plus répandue qui pourrait être celle du milieu local.

1502 : "...tres vellas latinas lasquallas son vengudas d'auta mar et son vengudas despevelas en l'ila de Levant..." (A.C. Arles, lettre de Bormes, CC 525 f°245v).

1524 : "...lur semblava estre una fusta venent deforas nostras ysllas et es venguda en l'illa de Levant..." (A.C. Arles, lettre de Bormes, CC 534 f°801).

Comme pour Porquerolles les micro-toponymes sont assez répandus dans divers textes.

**L'Avist**, 1502 : "...tres vellas latinas son vengudas d'auta mar... en lo puort que s'apella l'Avist..." (A.C. Arles, lettre de Hyères, CC 525 f°245v°).

**Port Fer**, 1519 : "...si dis que lenhams combaton doas naus a Port Fer..." (A.C. Arles, lettre de Hyères, CC 531 f°264).

1545 : "...nostre gardian nos a referit que a descubert uno galero partido de Port Fer venent a ponent..." (A.C. Arles, lettre de Six-Fours, CC 554 f°860).

**Mal Pertus**, 1514, "...nostres pescadors son vengus de l'illa de Breganson e an vist una fusta grossa sorcha a Mal Pertus..." (A.C. Arles, lettre de Bormes, CC 528 f°336 A.C. Arles).

1517/18 : "...Mal Pertus en las illas d'Ieras..." (A.C. Arles, lettre de Toulon, CC 528 f°337).

**Cros de Lusset**, 1540 : "...doas fustas son intradas en nostras yslla e en amaynat a la Cros de Lusset a l'illa de Levant..." (A.C. Arles, lettre de Bormes, CC 549 f°402).

**Titol, Titolon**, 1501 : "...aquest matin son intradas dos fustas en las illas et sy son messas al Titol..." (A.C. Arles, lettre de Bormes, CC 524 f°199).

1515 : "...aven descubert tres fustas las callas son partidas d'un luoc appellat lo Titol..." (lettre de Bormes, CC 529 f°400).

1524 : "...una fusta venent deforas nostras ysllas e es venguda en l'illa de Levant al Titolon..." (A.C. Arles, lettre de Bormes, CC 534 f°801).

1541 : "...doas vellas de remps que an descubert lous coralhados de Bormas que anavan vers lo Titol..." (A.C. Arles, lettre de Bormes, CC 550 f°669). F. Mistral donne une définition de ce nom commun devenu ici nom propre signifiant rocher élevé, obélisque (Mistral, s/ pito, tito).

Ca. 1564 : "...Isola de Levant (isolas de Bormas quidam isola dal Titan et abea ortivum cornu caput dal Titon apellant..." (Soliers, f°51).

Avec cette dernière attestation R. de Soliers note la diversité des noms puisque certains dit-il dénomment l'île du Levant île du Titan, selon le même processus que pour Cabo Ros. Cette dénomination pourrait entrer dans une relation associée par les contemporains -amateurs de mythologie gréco-romaine et nourris de *l'autorictas* des classiques- avec la proximité euphonique Titon/Titan, ce dernier nom étant synonyme d'Helios. Cette appellation est peut être encore accentuée par la confusion avec Tithonos le fiancé d'Eos déesse de l'aurore. A partir de là il peut y avoir mise en situation du *topos* dans une construction ternaire soleil/aurore/levant et le positionnement géographique de l'île.

P. J. Bompar sur sa carte (1591) donne le nom de Titan à l'île, il va perdurer concurremment dans les textes et sur les cartes avec Levant pendant fort longtemps, (Pichard, 31).

## Les îles de Lérins

L'archipel de Lérins formé de deux grandes îles, Sainte-Marguerite et Saint-Honorat célèbre par l'implantation d'un monastère, n'est qu'assez peu documenté si ce n'est par quelques généralités relatives à la navigation.

*La Vida de Sant Honorat*, un poème hagiographique écrit en occitan au tout début du XIV<sup>e</sup> siècle (1300) par le moine Raimon Feraut explique l'étymologie de Lérins par la présence de deux serpents dont Sant Honorat débarrassa les îles.

"Per zo fon appellada en l'islla de Lerins  
Car lainz si noyrian le Lerys e le Rins".

(Süwe, v. 2100, 92).

"L'uns serpentz a nom Rin e l'autre a nom Lery".

(Süwe, v. 2102, 92).

Le lien entre Lérins et les reptiles se trouve dans le *Sermo de vita Sancti Honorati* rédigé par Hilaire d'Arles au V<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de métaphores liées au Psaume 90/13 et à l'évangile de Luc (10/19). Ces figures de style ont été prises au mot dans la *Magni Honorati Vita* latine (fin XII<sup>e</sup>-déb. XIII<sup>e</sup> s.) et, par la suite, traduite et adaptée en occitan par Raimon Feraut, elles prennent corps et deviennent le miracle accompli par Sant Honorat débarrassant les îles des monstres (d'après Gayraud 122-125).

Quelques toponymes sont donnés, un texte de 1370 rappelle le danger de naufrage sur un écueil : "...quod corpus dictis galee quando venit ad naufragium in insula Sancte Margarite in loco vulgariter appellato Batiguiier... (A.D. BdR. 3 B 79 f°76) et par les statuts de 1441 à propos de droits de pêche : **La crique du Bras** (calanca ?), **La Lauva**, **Lo Secant**, **La Peira auta**, et l'îlot de **Sant Ferreol** (Moris, 83).

### **Saint-Honorat**

*Compasso*, mil. XIII<sup>e</sup> : "E defora l'isola de Santa Margarita ver lo sirocco a un' altre isola che a nome Santo Onorato en la quale a uno castello e podete passare entre le doi isole co legno soctile che calqui dodece palmi. En lo capo de Sancto Onorato ver lo ponente a una clappa plana secca granne" (Motzo, 16). Par *castello* il faut entendre le monastère fortifié. Raimon Feraut fournit quelques indications légendaires sur l'ancienne appellation de Saint Honorat

"Payan fuion ves lo ribaje  
D'otra volon far lur passaje  
Ves miey jorn en l'iyslla Auriana".

(Süwe, v. 1767, 77).

"Sabes dever, Seynors que l'isla Auriana  
Nomavan li antic que es suaus e plana  
Lay on le monestiers es ara el maraje".

(Süwe, v. 2092, 92).

Auriana est-il un anthroponyme Aurius ou plus probablement une modification graphique de Leronia (par dissimilation de *L* et/ou vocalisation du préfixe) ? La forme Lero[n], un anthroponyme, est effectivement attesté chez les classiques (Strabon, Pline...). Implicitement R. Feraut semble l'admettre.

1490, portulan Cadamosto : "...e una ixola a nome Sancto Honorato nela qual e uno castello e si puo andar per mezo freo ale do ixole che e fondi de palmi 16, la sua intrada e da ponente e sia fondi per chanal de palmi 14 e se voi intrar nel dito porto entra de ver levante e da Sancto Honorato mia 6 e una mala secha per sirocho" (Violino, 38).

1518 : "...vos avisan quau suis la torre de Sant Honorat a descubert quatre fustas et uno galero d'ennemigs..." (A.C. Arles, lettre de Bormes CC 530 f°263).

1528 : "...de gens del galyon de Servian [...] avyan descubert defora de Sant Honnorat envyron quatre millas V fustas de Moros..." (A.C. Arles, lettre de Fréjus CC 537 f°566).

1536 : "...quinze galeros que son anados en l'Ilo de Santo Margarido de Sant Honorat..." (A.C. Arles, lettre de Marseille CC 545 f°370).

### **Sainte-Marguerite**

*Compasso*, mil. XIII<sup>e</sup> s. : "L'isola de Santa Margarita a bom porto de levante per meco la chiegia. L'entrata da ponente a basso fondo zo e a ssavere per canale. Se voi volete entrare el lo dicto porto entrate de levante" (Motzo, 16).

Mil. XV<sup>e</sup> s., portulan Parma Magliabecchi : "Sancta Margarita a buon porto dalla banda da levante e volgi l'isola da levante che sia per contro (alla chiesa) di Sancta Margheritta e puoi stare a ancora e prodese a un cavo (che sotto la chiesa le cavo biancheggia) e quarti da una



secha che per quella via quando va dentro" (Violino, 47). On notera dans ce texte l'existence d'une église sur un cap, est ce sur l'emplacement de l'actuelle forteresse (le Fort royal) ?

1509 : "...son vengudas doas petitas naus dedins lo poart de Sant Margarida doten non sien las dous naus del dich Camallo..." (A.C. Arles, lettre de La Napoule, CC 525 f°226).

1522, Piri Re'is : "A Sainte-Marguerite il y a une citadelle appelée Kinova : au delà, il y a une petite île appelée Santa Norado sur laquelle il y a une forteresse, on passe par l'intérieur de cette île ; il y a encore deux îlots et l'intervalle entre eux est de 16 pans ; si l'on arrive en ce lieu et qu'on veuille entrer par l'ouest, la profondeur de la passe est de 14 pans, on entre alors par l'est. Ensuite de là à Santa Onorato il y a 6 milles et au sud est de ce lieu se trouve un écueil auquel on doit prendre garde" (Mantran, 73).

1541 : "...la garda de Canos a descubert dos fustas en cap de Sancto Margarido..." (A.C. Arles, lettre de La Ciotat, CC 550 f°711v°).

Les farots en activité sur les îles sont mentionnés dès 1302 : "Item, debet fieri farotium sive gardia prope dictum locum de Napola quod respondere debet ad insulam Sancti Honorati quod respondere debet ad insulam Sancte Margarite" (A.D. BdR B 5 f°231, Giraud, 10). Barrali au début du XVII<sup>e</sup> siècle, relate le siège et la prise de la tour par un corsaire génois nommé Salagerius en 1400. Il précise que diverses ouvertures permettaient de surveiller la mer (Barrali II, 175-176, 214).

D'après Moris les farots des deux îles étaient en usage en 1439, 1441, 1525 (Moris, 245).

## Une conclusion provisoire

Avec ces dernières îles s'achève la découverte toponymique insulaire de la côte provençale.

D'évidence la matière n'est pas tarie, les documentations provenant de la production notariale des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles et qui forment une bonne part de nos champs chronologiques, pourraient fournir plus d'une information pour le moment toujours inédites fautes de travaux.

Les chartes restant à dépouiller, les comptes communaux, les sources des cours souveraines, les chroniques dispersées, comme celle de Valbella heureusement éditée, à découvrir et à publier, les cadastres, les correspondances et les rapports d'estimes encore en sommeil ne demandent que d'être dépoussiérés de l'accumulation causée par quelques siècles de perte de mémoire et de recouvrement linguistique.

Au Moyen Age et pendant la période moderne, ces îles, des *hinterlands*, sont vécues comme des limites, des zones tampons aux contours mal perçus (la difficulté avouée de R. de Soliers pour "définir" l'île de Porquerolles : "Son périmètre à cause d'un grand nombre de pointes ne peut pas être calculé avec précision..." f°51).

De fait, dans ces périodes certaines îles sont marginalisées et isolées dans des relégations voulues : Levant, Les Lérins et surtout Saint-Honorat, "l'île des saints". Leurs ressources sont parfois mises en exploitation, le sel aux Embiers, une production agro-pastorale intermittente aux Iles d'Hyères.

Elles restent cependant toujours mal contrôlées et soumises au danger. On leur donne parfois un statut pour justifier le rôle que l'on voudrait leur voir assigné, une mission consistant à servir de rempart (le marquisat des Iles d'Or en 1531).

Au Moyen Age et dans la période moderne commençant les îles provençales sont insérées dans la problématique des frontières mouvantes, entre osmose et répulsion.

Finito liber insularum Provinciae.

**Philippe Rigaud**

## Sources imprimées et bibliographie

ALBANES (J. H.), *Actes anciens concernant le bienheureux Urbain V*, Paris, A. Picard, 1897, 488 p.

ALBANES (J. H.), CHEVALIER (U.), *Gallia Christiana Novissima* (GCN), II, évêché de Marseille, Valence, Imp. valentinoise, 1899.

ALBANES (J. H.), CHEVALIER (U.), *Gallia Christiana Novissima* (GCN), V, évêché de Toulon, Valence, Imp. valentinoise, 1911.

BARRALI (S.), *Chronologia, Sanctorum et Oliorum virorum illustrium ac abbatum Sacrae Insulae Lerinensis*, 2 vol., Rigaud, Lyon, 1613.

BARTHELEMY (L.) *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux*, Marseille, Barlatier-Feissat, 1882, XXX-680 p.

BATS (M.), Les îles d'Hyères chez les auteurs antiques, *Travaux Scientifiques du Parc National de Port Cros*, 11, 1985, p. 83-87.

BLANCARD (L.), *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Age. Edités intégralement ou analysés par Louis Blancard*, 2 vol., Barlatier-Feissat, Marseille, 1884, rééd., Genève, Mégariotis, 1978, 1 vol., I-LX, 1-417; 1-605.

BONNEFOUX (P.M.J.)- PARIS (E.), *Dictionnaire de la marine à voile*, Paris, 1856, R. Baudoin, Paris, 1980, XVI-776 p.

BOUILLON LANDAIS, L'île de Riou, I, *Revue de Marseille*, 1, janvier 1859, 1-33.

BOURRILLY (V. L.), DUCHENE (R.), GAILLARD (L.), ROSTAING (Ch.), éd., *Honorat de Valbelle, Histoire journalière (1498-1539)*, 2 vol., Aix, Université de Provence, 1985, 335, 623 p.

BOYER (P.), Les raisons de la fortification de l'îlot d'If en 1529, *Guerre et commerce en Méditerranée, IXe-XXe siècles*, Paris, H. Veyrier, 1991, p. 89-102.

DAVIN (E.), *Monographie de l'archipel des Embiez*, Toulon, Imprimerie du Sud Est, 1941.

DE GIOVANI (A.), *Les Embiez*, Six-Fours, Institut P. Ricard, 1992.

DIEZ DE GAMES (G.), *El Victorial, cronica de Don Pedro Niño*, a cura de J. Sanz, Madrid, 1989, p.105-106.

DUPRAT (E.), *Tauroentum*, Bibliothèque de L'Institut Historique de Provence, XII, Marseille, 1935, XV-336 p.

ESTORACH (S.), LEQUENNE (M.), éd., *Christophe Colomb. La découverte de l'Amérique, Ecrits et documents, 1492-1506*, vol. 3, Paris, La Découverte, 1991, 297 p.

ETIENNE (R.), *Bordeaux antique*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud Ouest, 1962, p.191.

FOURQUIN (N.), RIGAUD (Ph.), Additions et précisions à l'article de J. P. Violino, *Annales du Sud-Est Varois*, T.XVII, 1992, p.13-19.

GAFFAREL (P.), Le château d'If, *Annales de la Faculté d'Aix en Provence*, V, n°1/2, 1911.

GAUTIER DALCHE (P.), *Carte marine et portulan au XII<sup>e</sup> siècle, Le liber de existencia riveriarum et forma maris nostri mediterranei*, Roma, Ecole française de Rome, 1995, 308 p.

GAYRARD (P.J.), *Un dragon provençal La légende de Saint Hermentaire*, Arles, Actes Sud, 2001, 223 p.

GIRAUD (M.), *Documents relatifs aux farots ou feux de garde sur les côtes de la Provence au Moyen Age*, Marseille, Cayer et Cie, 1871, 31 p.

GRENIER (A.), *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, vol. III, Paris, Picard, 1958, p.658.

GRITTI (C.), *Des Maures aux Iles d'Or*, Le Lavandou, c/ l'auteur, 1989, 260 p.

GUERARD (B.), *Cartulaire de Saint Victor de Marseille*, I, II, Paris, Lahure, 1857, CLVI-641, 947 p.

HISTORICAL RESEARCH FOUNDATION, *Kitab i Bahriye, Piri Re'is*, vol. 3, Ankara, 1988 (cartes de Provence, 289a, 292b, 295b; textes en turc ancien, moderne et en anglais, p.1209-1253).

JACOB (Ch.), *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1992, 537 p.

JOUGLAS (F.), *Six-Fours la plage. Guide historique et touristique*, Nice, Imp. Méditerranéenne, 1972.

JUTEAU (R.), L'îlot de Planier. Survol historique, *Bulletin de la Société de Géographie de Marseille*, 1975-1977.

LAFLOTTE (Cdt.), L'archipel des Ambiers, *Bulletin des Amis du Vieux Toulon*, n°20, 1928.

LASSALLE, (R.), BRESSON (A.) éd., *Pierre Gassendi, Peiresc. (Le "prince des curieux" au temps du baroque)*, Paris, Belin, 1992, 350 p.

LEGRAND (E.), *Description des îles de l'archipel grec (1420) par Christophe Buondelmonti*, Paris, Ecole des Langues Orientales, 4e série, XIV (t. 1, seul paru), 1897, rééd. Amsterdam, Philo Press, 1974, XL-259 p.

KRESTCHMER (K.), *Die italianischen Portulane des Mittelalters. Eine Beitrag zur Geschiste der Kartographie un Nautik*, Berlin, Veröffentlichungen des Instituts für Meereskunde und des Geographischen Instituts an der Universität Berlin, Heft 13, 1909.

- MANTRAN (R.) La description des côtes méditerranéennes de la France dans le Kitab I Bahriye de Piri Rei's, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°39, 1, 1985, p.69-78.
- MATVEJEVITCH (P.), Noms, Mers, Iles, *La Méditerranée et l'Europe*, Paris, Stock, 1998, p.11-49.
- MEYER (P.), *Les derniers troubadours de la Provence*, Paris, A. Franck, 1871, p.177.
- MISTRAL (F.) *Lou Tresor dou Felibrige ou dictionnaire provençal-français*, 2 vof°, Aix en Provence, J. Remondet-Aubin, 1886, rééd., Raphèle les Arles, C.P.M., 1979.
- MORIS (H.), BLANC (E.), *Cartulaire de Lérins*, Paris, Champion, 1883-1905, LII-473 p.
- MORIS (H.), *L'abbaye de Lérins, Histoire et monuments*, Paris, Plon/Champion, 1909.
- MOTZO (B. R.), *Lo compasso da navegare, opera italiana della metà del secolo XIII*, Cagliari, Annali della Facoltà di lettere e filosofia della Università di Cagliari, VIII, 1936-1947, 372 p.
- ORMELING (F.), Toponymies, In: *Cartes et figures de la Terre*, Paris, Centre G. Pompidou, 1980, p.332-334.
- PASQUALINI (M.), Moines et monastères des îles d'Hyères, *Provence Historique*, 167-168, 1992, p.181-188.
- PASTOUREAU (M.), HOMET (J. M.), PICHARD (G.), *Rivages et terres de Provence. Cartographie d'une province*, Avignon, A. Barthélémy, 1991, 173 p.
- PICHARD (G.), *La carte de Provence de Pierre-Jean Bompar, 1591* (contribution Ph. Rigaud sur la toponymie côtière, p.31), Leuc'han, Terra Cognita, 1993, 31 p.
- PERNOUD (R.), *Essai sur l'histoire du port de Marseille, des origines à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Marseille, Institut Historique de Provence, 1935, 334 p.
- PERNOUD (R.), *Les statuts municipaux de Marseille*, Monaco-Paris, A. Picard, 1949, LXIX-291 p.
- PERTZ (G. H.), éd., Caffari Annales"; "Ogeri Panis Annales; Rogeri de Wendover; Floribus Historiarum", *Monumenta Germania Historica*, T. XVIII; T. XXVIII, Hanover, 1863.
- PINON (P.), Approche typologique des modes de réutilisation des amphithéâtres de la fin de l'Antiquité au XIX<sup>e</sup> siècle, *Spectacula I, Gladiateurs et amphithéâtres*, Lattes, Imago, p.103-111.
- RIGAUD (Ph.), Notes sur quelques toponymes de la rade et des îles d'Hyères. Contribution historique, *Travaux Scientifiques du Parc National de Port Cros*, 12, 1986, p.93-104.
- RIGAUD (Ph.), Lo periyll de la marina : lo vocabulari nautic dins *la Vida de Sant Honorat, Estudis occitans*, n°17, 1995, p.2-26.

RIGAUD (Ph.), Le marquisat des îles d'or, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, *Les îles d'Hyères. Fragments d'histoire*, dir., J. P. Brun, Arles, Actes Sud/Parc National de Port Cros, 1997, p.69-104.

ROLLET (P.), *Nostradamus. Interprétation des hiéroglyphes de Horapollo. Texte inédit et commenté par Pierre Rollet*, Raphèle les Arles, M. Petit-CPM, 1993, IX, p.171.

RONZY (P.), *Le voyage de Grégoire XI ramenant la papauté d'Avignon à Rome (1376-1377) suivi du texte latin et la traduction française de l'Itinerarium Gregorii XI de Pierre Ameilh*, Florence, 1952.

ROSTAING (Ch.), *Toponymie de la Provence (depuis les origines jusqu'aux invasions barbares)*, d'Autrey, Paris, 1950, rééd., Marseille, J. Laffite, 1973, 480 p.

DE RUFFI (A.), *Histoire de la ville de Marseille contenant tout ce qui c'est passé depuis sa fondation*, 2 vol en 1 t., Marseille, H. Martel, 1696, 496-402 p.

SANDER RANG (M.), DENIS (F.), *Fondation de la régence d'Alger. Histoire des Barberousse (Chronique arabe du XVI<sup>e</sup> siècle publiée sur un manuscrit de la Bibliothèque royale)*, I, Paris, 1837, p.248-250.

SARDOU (A. F.), *La Vida de Sant Honorat. Légende en vers provençaux par Raymond Feraud troubadour niçois du XIII<sup>e</sup> siècle*, Nice, 1875, rééd., Raphèle les Arles, C.P.M-M. Petit, 1981, XX-220 p.

SAUREL (A.), *Dictionnaire des villes, villages, hameaux du département des Bouches du Rhône*, 2 vol., Marseille, M. Olive, 1877, 389, 416 p.

SUWE (I.), *La Vida de Sant Honorat. Poème provençal de Raimond Feraut publié d'après tous les manuscrits*, I, Uppsala, Bloms, 1941, CXLVI-245 p.

TAMIZEY DE LAROQUE (Ph.), éd., *Lettres de Peiresc aux frères Dupuy*, T. II, Paris, Imprimerie Nationale, 1890.

TURC (P.), Le monastère des îles d'Hyères au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, *Bulletin des Amis du Vieux Toulon*, n°113, 1991, p.97-103.

TURC (P.), Quand les îles répondaient au nom d'Insulae Arearum, In: *Les îles d'Hyères. Fragments d'histoire*, dir., J. P. Brun, Arles, Actes Sud/Parc National de Port Cros, 1997, p.41-68.

VIOLINO (J. P.), De Marseille à Monaco. La côte provençale au XV<sup>e</sup> siècle. (L'itinéraire maritime de deux portulans italiens), *Annales du Sud-Est varois*, T. XV, 1990, p.31-85.

VUILLET (J.), *Bertrand d'Ornezan, marquis des Iles d'Or*, Toulon, Imp. toulonnaises, 1939-1941, 125-XXI p.

## Les îles provençales et la navigation au Moyen Age

Dans le domaine de la navigation médiévale les îles de la côte provençale par leur positionnements varient dans leurs usages passant d'une utilisation portuaire formelle (îles de Pomègue-Ratonneau) à une fonction d'amers voire d'obstacles (Planier, îles de Marseille, Rieu, Ile de Torrent...) à celles de simples lieux d'accostage en attente de vent favorables ou comme aiguades (îles d'Hyères) ou encore pour une fonction économique et/ou stratégique particulière, piraterie, lieux de pêche, production de sel (les Embiers, les îles d'Hyères, Lérins) ou bien comme des sites privilégiés dans la démarche spirituelle du temps comme but de pèlerinage (îles de Lérins). Tous ces usages et pratiques s'inscrivent dans les conditions particulières propres à la navigation à la voile voire à la rame.

Les îles de Marseille, du moins celles placées en avant de la ville, de par leur morphologie découpée pouvant offrir des abris, calanques, sites portuaires ont servi de lieux de passages, d'attentes pour les transactions commerciales, de nombreux textes d'archives témoignent de cette fonction.

Les autres îles de l'archipel marseillais ne pouvant proposer de stationnements intéressants n'offraient qu'assez peu de possibilités si ce n'est des zones de pêche hors quelques mouillages de quarantaine ou de beau temps.

L'îlot de Planier, un lieu de pêche apprécié, est un obstacle dangereux sur la route du port en raison de son faible relief notamment par temps de brume, il a toutefois pu servir de repère à partir du XIV<sup>e</sup> siècle période où l'on va édifier une tour dont la fonction aurait pu être celle d'un farot dans le système de défense du littoral. Il est cependant probable que cet usage n'ait été qu'une intention en raison de son isolement et éloignement.

Maire a possédé un farot à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Jarre et Plane ainsi que Rieu (Riou) délimitaient une zone de passage pour le cabotage Est-Ouest pour l'atterrissage sur Marseille. Rieu est surtout mentionnée pour son farot. L'écueil de la Cassidaigne au large de Cassis ne représentait qu'un danger pour la navigation .

Plus à l'Est, l'île de Torrent (Ile Verte) sous la juridiction de l'abbaye de Saint-Victor n'offrait qu'une protection pour les mouillages des proches environs de la Ciotat en raison de son positionnement. Peu documentée par les textes si ce n'est comme amer l'île a pu être utilisée comme site de pêche.

L'île de Bendor, très proche de la côte n'a pas plus d'intérêt pour la navigation si ce n'est d'être un amer et un port pour l'atterrissage sur le littoral de Bandol-Sanary (île sert à des corsaires pour tendre des guets-apens).

Les îles des Embiers, connue également sous le nom de Rannels, Rauvels ou Rombel sous l'obédience de Saint-Victor qui y exploitait des salines sont mentionnées sous ce nom (*insula delz Embers*) pour la première fois en 1197.

L'archipel pouvait recevoir des navires en escale comme l'escadre du pape Grégoire XI revenant à Rome en 1376, ou ceux de pirates trouvant dans ses calanques des lieux propices à l'embuscade. Le site des Embiers, "mal pavé" pouvait se révéler un lieu dangereux pour la navigation. L'île de la Plumassa (actuellement appelée Ile de la Tour Fondue) possédait un farot attesté en 1302 dont il reste des traces au sol.

Le site des Embiers est encore assez peu étudié malgré quelques monographies.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'archipel possédait une ou deux aiguades. L'une d'elle est mentionnée par le savant Peiresc en 1631.

Les îles d'Hyères sont bien connues pour être très tôt décrites sur les portulans et positionnées dans le détail sur certaines cartes nautiques, (Piri Re'is, ca. 1521). Elles sont explicitement mentionnées comme amers utiles à la navigation par l'amiral Cristobal Colón en 1502.

Ces îles, boisées, pourvues en aiguades possédant de bons abris représentaient une escale appréciée sur la route du cabotage international entre l'Italie et l'Espagne notamment en cas de vent contraire. Pratiquement désertées elles servirent de bases temporaires pour les pirates et les corsaires singulièrement Maures et Turcs pendant les XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles et au delà.). On notera la présence d'un farot sur l'île du Levant probablement sur le site du Castelas en 1302 en correspondance optique avec le fort de Brégançon et celui du cap Bénat.

Les îles de Lérins, Sainte-Marguerite et Saint-Honorat sont peu documentées sur le chapitre de l'histoire maritime médiévale et moderne tout du moins dans les études publiées hormis pour l'affaire de 1636-1637 avec l'occupation de l'archipel par les Espagnols et leur reprise par les Français.

Un farot, placé sur l'abbaye fortifiée de Saint-Honorat était actif en 1302 et au moins jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. De fait, l'histoire de l'archipel pour une grande part se confond avec celle de l'abbaye, parfois victime de la piraterie endémique dans cette partie de la Méditerranée.

On notera qu'il existait un pèlerinage maritime (venant des côtes italiennes entre autre), dont témoigne le poème hagiographique, *La Vida de Sant Honorat* écrit au début du XIV<sup>e</sup> siècle. On trouve trace de cette fréquentation dans les récits de miracles attribués au saint.

De même, la pratique halieutique sous contrôle monastique était active avec l'établissement de pêcheries.

Philippe Rigaud

Contribution au programme de recherches sur le îles provençales 1996-1998  
Service Régional de l'Archéologie/ DRAC PACA

## **Observations sur l'île de Rieu [Riou] (1988)**

Au sommet le plus élevé de l'île (191 m), la tour de vigie se présente sous une forme circulaire, posée sur un socle rocheux taillé à la base au pic ou à l'aiguille. A noter un chemisage maçonné (fragmentaire) liant l'élévation bâtie et le socle rocheux.

Fortement arasée (la hauteur des murs existants est encore élevée à certains endroits de 1 m à 1,50 m environ), la tour a un diamètre d'environ 4 m (en mesure interne). Sur le mur E subsiste une petite ouverture d'environ 0,30 m de hauteur. La qualité de construction des murs est médiocre, pas de lits réguliers, liant de chaux. L'épaisseur est d'environ 1 m.

Le sol de la tour présente encore quelques traces de malonnage (malons de terre brute d'environ 20 x 15).

L'entrée, à l'ENE est marquée par 2 pierres taillées en pied-droit, de part et d'autre de celle ci, la largeur est d'environ 1,20 m.

Du côté O, à la base de la tour, on découvre une citerne en voûte, encombrée de pierres.

Dans la zone N avoisinante, on peut discerner 3 structures rectangulaires construites en pierres sèches, de peu d'élévation (dimensions non estimées).

On notera la présence de nombreux tessons à proximité et au bas de la tour sur les terrasses et vires avoisinantes. Ces tessons semblent de provenances et origines diverses : céramiques vernissées, céramiques grises modelées.

En contre bas de la tour (environ 100 m vers l'O), on trouve sur une vire un bassin maçonné (au liant de chaux), de forme carrée (2 x 2 m environ), posé au pied d'une paroi rocheuse. Vers l'E, la roche a été entaillée, il a été ajouté une sorte de moulure de mortier de chaux sur environ 5 m, servant à canaliser les eaux de pluies vers ce bassin.

La vue depuis la tour est très étendue vers le S (haute mer), l'O en direction de Planier, le N, cette dernière est limitée par le massif de Marseilleveyre et sa vigie, vers l'E le Bec de l'Aigle (vigie de La Ciotat).

**Observations effectuées le 23 juin 1988.**

Ph. Rigaud

### Bibliographie

BOUILLON LANDAIS, L'île de Riou, *Revue de Marseille*, n°1, janvier 1859, p.5-33, n°2, février 1859, p.113-137.



**Piri Rei's**

**KITAB I BAHRIYE (Le livre de la mer)**

**Vers 1521**

"La description des côtes méditerranéennes de la France dans le Kitab i Bahryie de Piri Re'is" dans *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n°39, 1, 1985.

Traduction du turc, Robert Mantran.

## **LES ILES d'HYERES**

Les Turcs donnent à ces Iles d'Hyères le nom de "Trois Iles"; elles sont célèbres dans le royaume de France. C'est un lieu où les flottes turque et arabe se livrent à la chasse car les navires infidèles qui font du commerce à partir de ces côtes ne manquent pas et vont et viennent. Une fois, avec le défunt Kemal Re'is nous avons capturé d'un seul coup trois navires et nous les avons conduits à Tunis où nous les avons vendus.

Dans le périmètre des trois îles mentionnées, il y a aussi dix petites îles séparées, mais l'essentiel est constitué par les trois îles où les navires peuvent mouiller. Dans la grande île qui est au milieu, il y a un port, face au nord ouest, auquel on donne le nom de *Porto Uskudalu*, ce qui veut dire "Port de l'Ecuelle"; en face, à un demi mille, il y a une petite île qui arrête le vent qui vient du nord ouest; les autres vents passent par dessus cette île. En dehors de ce port, au nord est de l'île il y a une baie à laquelle on donne le nom de *Porto Korso* : cette baie est un bon mouillage on y trouve de l'eau un peu saumâtre. La distance entre l'île qui est à l'est et celle ci est de un mille ; les gros navires y passent car le passage est profond, mais il faut naviguer près de l'île qui est à l'est de la passe car il y a un rocher près du cap de la grande île du milieu; on voit ce rocher à la surface de l'eau ; outre ce rocher il y a un îlot rond. On appelle cette île *Bon Omu*, ce qui veut dire "Bon Homme". C'est seulement un nom, car c'est une île au sol raboteux; près du cap qui est situé à l'est de cette île il y a un rocher que l'on voit à la surface de la mer et à deux milles plus à l'est il y a un autre rocher qui est visible : les navires de toute sorte peuvent passer entre ces deux rochers car il y a de la profondeur.

La troisième île après les deux mentionnées est celle qui est située à l'ouest : on l'appelle *Pontara* son mouillage se trouve au nord-nord-est. Entre le cap qui est au nord ouest de cette île et le continent il y a l'île *Rabaldi* : c'est une petite île, les navires peuvent passer de chaque côté, il y a assez de profondeur et son mouillage est bon. Pour ces trois îles que nous avons décrites, quant on arrive du large, le repère est le suivant : sur le continent, on voit une montagne élevée : on l'appelle *Monto Ros*, ce qui veut dire "Montagne Rouge" et de fait c'est une montagne rouge. C'est du côté ouest de cette montagne et au dessous d'elle que l'on distingue le groupe de ces trois îles. La grande île qui est au milieu est haute et grise, les deux qui se trouvent de part et d'autre paraissent basses. Tout ce qui est indiqué doit être connu et il ne doit pas y avoir d'hésitation à repérer ces îles.

De l'île qui est au milieu de la côte, il y a huit milles ; de celle de l'ouest, la côte se trouve à trois milles. En face de cette île sur la côte se dresse un cap face au sud nommé *Dibaldis*. Au nord-est de ce cap, face au sud-est il y a une grande ville que l'on appelle *Aris* ; les Arabes l'appellent *Larich* ; au nord-est de cette ville il y a une saline d'où chaque année les navires chargent et emportent du sel. Près de cette saline coule une rivière. Près de celle ci, le rivage est un bon lieu d'ancrage, aux eaux calmes, au point que cet endroit peut servir de mouillage à trois ou quatre cents navires en même temps ; si le vent souffle de la mer, les îles qui sont en face empêchent les vagues qui viennent du large de se propager (jusqu'à la côte).

A l'est de cette saline il y a des baies face à l'ouest et chacune d'elle peut servir de mouillage aux galères. Une fois nous nous sommes emparés de trois navires dans ce mouillage. Au sud de cet endroit, à l'extrémité du cap, face à l'ouest il y a une forteresse appelée *Barkansur*...

**Julius Raymundus de Soleriis.**

***Chorographiae Provinciae. Ca. 1564.***

**(f°50)**

[...] Insularum igitur trium qua Massilia procumbunt ad occasum et Africum maior hodie a nautis Pomegues appellatur, media Ratonel, tertia Turris Idea (chateau d'Id) nomen habet, due priores quatuor passuum millibus, tertia tribus ab urbe sunt dissitae. Ad meridiem undecimo milliari consistunt saxum potius aut mergens scopulus ob aedificium turris Planaria dictus ; duae insule promontorio quod Massiliam Veyram sive Veterem dicunt perexiguae ; quae crucere capiti adjacet Mayra et fere contigua Spobolem dicuntur ; deinde ad subsolanum et etirunt, Jarras, Stromba, Rhius in qua specula custodibus munita ; Cassiensis et Civitatis, insula Bendort, ad Cytharistem promontorium Rapulli, in qua Rapulli duo surgunt dulcissimi et limpidissimi fonte ; due item perixiguae in angule maris quem bifurcatum Cythariste cornu efficit los Frairets, tertia in Tolonensi portu siti.

Deinde Gyennum ad Olbiam peninsula unico peroxili brachio continenti annexa in qua ; hinc ad Africum mille passus vicina insula Ribaudin ultra totidem passus paule maior Ribaudas ; hinc rursus ad libonotum mille passus proxima meridiano respondem Tolonensi occurrit totius nostri littoris maxima.

Porquerolla nuncupatu incognito nobis antiquo eius nomine habet in longitudinem milliaria circiter novem, in latum quatuor, ambitus propter plura cornua non potet facile definiri trium maiorum cornuum hoc nomina, quod caput de Sisiech prospectat ad circium caput de Lingostier ; quod Africum cap d'Arma ; quod ortum cap de la Galliassa nuncupatur, fontem habet dulcum et gustu suavem; stirpesque nobilissimas et sabulum uberrimum et gratissimum; in ea annis superioribus arx inexpugnabilis constructa est totius Provinciae tuitioni per commoda sed nondum ignitis missilibus aliisque rebus quibus adversus barbarorum incursiones deinde possit munita ; tremibus hispanicis inopinanter custode sole fere ad aequata ; anno dominum 1557 quo île quadragesimum tritici fernus reddidit. Ad caeciam hinc geminae adjacent exiguae insulae quae Metae apellantur alioquin ignobiles. (f°51) Nobis igitur quinque esse numero Stoechades Strabonis sententiae subscribentibus quae singulae singulis mille passibus proxime ad ortum ab olbiensi meridiano protenduntur a continente novem milliariibus simotae idcirco eas ab ordine Stoechades dictas esse merito refert Plinius quod  $\xi\omicron\iota\chi\epsilon\iota\nu$  verbum graecum ordine dispositum esse significet. Eas nos hodie isolas d'or id est insulas auratas apellamus vel quia auriferam aut frumenti impense feracem terram ferant vel quia Stoechades (herbae genere luxuriant) quae teste Dioscoride lib. 3 cap. 26 ab his nomen accepit, cuius fleres flavum auri coloriter referunt.

Olbianio meridiano proxima quae nobis Bagueu dicitur, (si Plinii ordinem hac in pretio sequamur ea est quae illi Prote nomine est id est graeca prima).

Secundam vero quoniam potius saxum quam insula dici debet silentio proximittit, sed sequentem quae secunda in tribus maioribus est mille passibus a priori remotam Mesea id est mediam, nautis Porte Cros nomen habet habuit haec arcem portui ad occasum eminentit qui portus. Effigim lunae nondum ad plenitudinem provertam praesentat quae quidem arx simul cum superiori sole aequata sunt ; dulcis quoque fons in ea surgit.

Tertia ab hae mille passus seiuncta quam Plinius Hypea id est infimam seu posternam vocat, hodie varias sortita et appellationes namque Olbienses quia ortivam habent Isola de Levant, Bormanienses quia viciniore quam Olbienses Isola de Bormas, quidam Isola dal Titan et ab ea ortivum cornu caput dal Titon apellant ; longa est passuum circiter septem milia lata ubi se

magis diffundit duo millia et hac quique sata quadragesimo faenore reddit ; quinta ab hac mille passus ad ortum remota nobis l'Esquileta dicta exilitare et saxo ignobilis est et hac de Stoechadibus satis [...].

Julius Raymundus de Soleriis.

*Chorographiae Provinciae*, ca. 1564, Ms. 192 Médiathèque d'Arles (copie du XVIIIe siècle)

## Traduction

### CHOROGRAPHIE DE LA PROVENCE

Ca. 1564

#### LES ILES DE MARSEILLE, des EMBIERS et d'HYERES

[...] Des trois îles qui sont devant Marseille vers l'ouest et le sud, la plus grande est appelée par les marins Pomegues, la deuxième Ratoneil et la troisième la *Tour d'Id* (le château d'Id) ; les deux premières sont éloignées de 4000 pas, la troisième est devant la ville. Au sud à 11 milles est une roche ou plutôt un écueil émergé appelé *Planaria* sur lequel on a édifié une tour. Devant le promontoire de Marseille Veyre ou Marseille Vieux (*Massiliam Veterem*), il y a deux îles. Sur Mayre on a mis une croix au sommet, l'autre est dite *Spobolen*. Ensuite vers l'est s'étirent Jarre, *Stromba* et Rieu qui a une tour de surveillance, puis Cassis, la Ciotat, et l'île de Bendor. Au cap Sicié il y a *Rapulli* [les Embiers] ; sur Rapulli il y a deux sources douces et limpides. En cet endroit éloigné et partagé par le cap Sicié, à proximité, il y a deux autres écueils, les Fraires ; un troisième est dans la rade de Toulon.

Ensuite la péninsule de Giens proche d'Olbia est reliée au continent par un seul bras. Sur cette péninsule, de là en direction de l'Afrique, à 1000 pas se trouve l'île voisine de Ribaudin et au-delà à la même distance l'île un peu plus grande de Ribaudas. Ensuite en infléchissant vers le Sud Ouest à 1000 pas on trouve l'île la plus importante de tout notre littoral et la plus proche du méridien de Toulon. Appelée Porquerolles son nom antique nous est inconnu, elle a en longueur environ 9 milles, en largeur 4. Son périmètre à cause d'un grand nombre de pointes ne peut pas être calculé avec précision. Voici les noms des trois plus importantes : le cap qui regarde en direction du Nord vers le cap Sicié s'appelle le cap du Langoustier ; celui qui regarde vers le Sud s'appelle le cap d'Armes ; celui qui regarde vers le levant est appelé cap de la Galéasse il a une source d'eau douce agréable au goût, de nobles frondaisons et une grève d'un sable très abondant et très agréable. Sur cette île autrefois une forteresse inexpugnable très pratique avait été construite pour la protection de toute la Provence, mais elle n'avait pas été munie de canons et autres équipements au moyen desquels par la suite on pouvait s'opposer aux incursions des Barbaresques. Elle fut presque complètement rasée par des galères espagnoles qui attaquèrent en surprenant la garnison. Cela en l'année du seigneur 1557 durant laquelle le blé rendit sur l'île 40 pour 1. A partir de là en direction du Nord Est on trouve, assez proches deux petites îles jumelles qui sont appelées les Mèdes et qui sont par ailleurs peu connues. Pour nous, donc qui souscrivons à l'avis de Strabon il y a 5 Stoechades qui éloignées les unes des autres de 1000 pas s'étendent à partir du méridien d'Olbia presque exactement vers l'Est. Elles sont séparées du continent d'environ 9 milles et Pline rapporte fort justement qu'on les appelle Stoechades à cause de leur disposition (du verbe grec ξοιχειν qui signifie être disposées en file). Aujourd'hui nous les appelons Iles d'Or ce qui signifie îles dorées ou bien parce que leur terre produit de l'or ou une grande quantité de blé ou bien encore parce que ces Stoechades abondent d'une variété de plante dont les fleurs montrent la

couleur blonde de l'or [cette herbe au témoignage de Dioscoride, 3-26, a reçu son nom des îles]. La plus proche du méridien d'Olbia est celle appelée par nous Bagaud. Si nous suivons ici l'ordre de Pline il s'agit de celle qui chez lui porte le nom de Proté ce qui veut dire en grec la première. Quant à la seconde parce qu'on peut la considérer davantage comme un rocher que comme une île il la passe sous silence. La suivante qui est la seconde des trois plus grandes éloignée de 1000 pas de la précédente est appelée Mésé elle est nommée par les marins Port Cros. Cette île avait une citadelle qui dominait le port en direction de l'occident et ce port présente la forme de la lune pas encore arrivée à sa plénitude. Cette citadelle a été rasée en même temps que la précédente. Là aussi une fontaine d'eau douce y sourd. La troisième séparée de la précédente de 1000 pas, que Pline appelle Hypea ce qui veut dire la plus petite ou la dernière est gratifiée aujourd'hui de plusieurs appellations. En effet les gens d'Olbia [Hyères] parce qu'elle est située pour eux du côté de l'Est l'appellent Ile du Levant. Les gens de Bormes parce qu'ils sont plus proches que ceux d'Olbia l'appellent Ile de Bormes. Certains l'appellent Ile du Titan et à cause d'elle appellent cap du Titan la pointe qui s'avance vers le Levant. Elle est longue d'environ 7000 pas est large dans sa plus grande largeur de 2 milles. Elle aussi, cultivée rend du 40 pour 1. La cinquième séparée de la précédente de 1000 pas dans la direction du levant est appelée par nous l'Esquillade. Elle est peu connue et éloignée.

En voila assez sur les Stoechades.

***Chorographiae Provinciae*, Ms. 192, f°50, 51, B.M. Arles (copie du XVIIIe s.).  
Traduction du latin, Jacques Alexandropoulos, Philippe Rigaud.**

### **Bibliographie**

- A.** Le Menn, Jules Raimond de Sollier, premier "écrivain général" de la Provence, *Provence Historique*, T. XLVIII, fasc. 191, 1998, p.3-28.

## Supplément

### Documents sur les îles de Marseille

**5 juin 1182**

*Gallia Christiana Novissima. Marseille* n°1108, p.698

St Esteve (Ratonneau)

Protection du pape Lucius III sur les biens de l'église de Marseille: "...ecclesiam Sancti Stephani..."

**L. Blancard, *Documents inédits sur le commerce de Marseille au Moyen Age*, Marseille, Barlatier- Feissat, 1884, réimpression, Genève, Mégariotis, 1978, p.269 n°948.**

**Frieu**

Pridie nonas julii (le 6 la veille des nonas de juillet 1248).

Association entre Bernard Ambulet et Maria Valencia aux termes de laquelle l'un et l'autre devront se tenir durant le prochain voyage d'août, dans la maison que ladite Maria possède aux Iles de Marseille et y détailler à frais communs et moitié bénéfice, les viandes, poissons, vins et autres marchandises de débit que fournira à l'association, aux prix d'achat, ledit Bernard.

Acte fait à Marseille près des tables de changeurs. Témoins: Brunet Turpini (de Sienna), Othon Angossola, Rainier Rolland.

**A.D. BdR. B 812 f°33-34v°**

**1265**

**Frieu**

**Des cens sont payées pour des *plassas* aux îles**

R. lo ros e sa molher

Bascle callafat

Ricarda Basclesa

Gensa molher de P. Brun

Borgesa

Peironna filha que fon de Johan cordier

Molher que fon de G. d'Uzes Bascle calafat

**A.D. BdR. B 1937 f°67**

**1301**

St Esteve (Ratonneau)

Insula sancti Stephani. Les cens comtales ne peuvent être servies car tout est ruiné par la guerre

**1302-1303**

**A.D. BdR. Aix B 1937 f°173**

**Sant Esteve (Ratonneau)**

**Cens royaux perçus sur les maisons de l'île Sant Esteve (l'île de Ratonneau dans l'archipel du Frioul): les maisons et emplacements furent abandonnés à cause de la guerre, pour mémoire on inscrit les cens comptés à 4 deniers par canne carrée. Les propriétaires étant pour l'essentiel des cordiers**

Infrascriptum redditus sive census sunt insularum Sancti Stephani qui solebant homines infrascriptis servicie curie dicti domini nostri regis et nunc michi serviciem quod (?) desamparatum est propter guerris prout dictus Rostagnus Jenardi dicto olim clavarius consignavit...

Voir Ramon Muntaner, *Cronica*, **Guerre des Vêpres siciliennes**.

ca. 1285: "...E per ço ab la gracia de Deu e vostra, jo [Joan de Loria amirall] m'hic partiré e iré barrejant la costiera d'aquí a Marsella...".

### **18 juin 1319**

**A.C. Marseille BB 11 f°227**

#### **Planier**

Mandament es et commandament de nostre senhor lo rey de Jerusalem et de Sicilia e de son viguier

Que cascun patron de barcha de pescadors, quant iran a pescar, porti una albaresta e un scut e XXV cairels, en pena de XXV libras per cascun.

Et que els consols de pescadors deian sobre ayso aver la garda en tal guisa que sia complis ayssi com de sobre es ditz, sobre aquella mesesma pena.

Et que cascun patron de barcha que andara en Planissa deian portar C peiras et aquellas aqui laisser per la defension de la torre.

Et que neguna persona non aussi trayre neguna peyra sotz aquella mesesma pena.

Et que negun pescador non deia fogairagar de noig sotz aquella mesesma pena.

### **27 septembre 1345**

**A.D. BdR. 3 B 46 f°71v°**

**Un navire de Gênes (une *coca*) transportant du froment pour Collioures est pris dans la tempête de vent de SE (*silloc*) près du cap Croisette (*boca de Lansol*) est obligé de se réfugier dans le port du Frioul qui est dit "*Denfraventura*".**

In primis intendit probare dictus Branca Catulus quod dum ipse onerasse quingentas quinquaginta salmas grossas frumenti in dictam suam quoquetam per eum receptas a factoribus dominum Thomacii Grilli et Damiani de Picanuliis de Janua portandas ipsis factoribus seu aliis factoribus ipsorum dominum Thomacii et Damiani apud Quoquolibereum et esset et navigasset cum dictis quoqua et frumento in mari dicto vulgariter boca del Lanssol navigando ipsius partes Quoquoliberi partum Cathalonie ventus vulgariter appellatus silloc invasit dictam quoqua dicto frumento oneratam una cum maris tempestate ita quod dictam quoquam dicto frumento oneratam contre ipsius patroni voluntatem et suorum marinorium ac potestatem impulsit ad portum vulgariter dicto Denfraventura in freto insularum Massilie prope Massilie per tria miliaria.

...f°76v° ventus austerus qui vocatur vulgariter yssaroc in mari Massilie in loco predicto de la Boca del Lenssol...

#### **f°107**

**Un *panfil* allant vers Collioures est également pris dans la tempête de vent de SE (*silloc*) près du cap Croisette (*boca de Lansol*) il rejoint difficilement *Portmils* (Port Mieu) en ayant cogné contre les rochers, déchiré sa voile, cassé son mât, à cause d'une voie d'eau une partie de sa charge de blé part à la mer.**

...dicto panfilo et frumento vellificaret et navigaret versus dictum locum de Quoquolibere per mare dicto mare de Tholom invasit ipsum panfilum quidam ventus validus vulgariter nuncupatur isaroc cum magna maris tempestate ita quod dictus Lasarinus cum ipsis panfilo necessario intrare hunt fortuna valida inpellente infra portum vocatum de Portmils tam pro

solute predictus navigantium qui salvamento panfili et frumento predictorum scientibus marinariis dicti panfili omnia pro dictem et testificata fore vera.

...et vidit quod in introitu de portus de Portmilh tempestate et fortuna maris valida causante fracta fuit arbore et unus timonus dicti panfili et vellam dicto mari seciderunt et panfilus ipsem venit ad rupes et terram et fuit fractus un una rombalho versus pupim dicti panfili ex quibus fractone et tempestate tam ipsem et quibus omnes alii navigantes in dicto panfilo tamque compulsi nadaverunt ad terram pro vita eorum salvanda ex fractone dicti rombalhi ipsum frumentum fuit in magn am quantitate balnearum quantitate frumenti balneari dix se ignorare

**10 avril 1363**

**Mention de Pomegues (Mortreuil)**

**A.C.Marseille CC 462 f°2/3, 28. 1,  
1398**

**Rieu**

**Réparation de la barca de Rieu**

**1409**

**A.C. Marseille CC 465 f°3 n°1**

**Gardes de Rieu**

...Dominico Stornelli, Moneto Gilham et Hugueto Menandi custodibus insule de Rieu...  
...custodibus de Ryeu florenum auri quindecim...

**1410**

**A.C. Marseille CC 465 f°38 n°1**

**Dépense pour une corde (mesure) grosse toile pour servir de voile pour le signal de Rieu**

...Item, illos decem grossorum per vos salutos pro una corda tele grosse empte pro velo gardie insule de Rieu...

**10 août 1426**

**A.D. BdR. 392 E 159 f°36v° (fiche in 22 F 68) cote vacante !**

**Achat à Johan Constantin d'une gondole avec son arbre et 2 rames pour servir à l'île de Rieu (10 fl.)**

**24 mars 1435**

**A.D. BdR. (Ma) 351 E 319 f°91**

**Jarre**

**La Santa Margarita patronisée par Lucian de Vivaldis de Gênes dans le port de Jarra est nolisée par Guido d'Asighi pour transporter des hommes et des chevaux de Naples en Provence.**

...viro Luciano de Vivaldis civi Janue et patrono cujusdam navis nunc in portu Jarre sistentia...

**4 septembre 1472**  
**A.C. Ma. BB 33 f°4**  
**Pomègues**

**Gabriel Silve pêcheur de Marseille, demande qu'on lui donne la vieille barque du ponton de la cure du port qui ne sert plus, se trouvant au Plan Fourmiguier; elle sera chargée de pierres et mise dans une anse (*calanqua*) de l'île de Pomègues où des bateaux ennemis se cachent de telle sorte que les pêcheurs actuellement les voient seulement lorsqu'ils ne peuvent plus s'éloigner tandis que si la barque chargée de pierres se trouve là, les bateaux ennemis ne pourront plus y venir.**

**Le Conseil décide de mettre cette barque, puisqu'elle ne sert plus au ponton, à la disposition des pêcheurs pour cet usage.**

Pro piscatoribus

Exposuit discretus vir Gabriel Silve piscator dictem civitatis quod si esset gratum meriti dare piscatoribus barcam antiquam pontoni que est in Plano Formiguerio que nichil valet ad opus ipsius pontoni illam ponerent plenam lapidibus in quadam calanqua que est in insulis Pomegarum infra quam fustes inimicorum se tenent absconsas taliter quod piscatores eas fustes videre non possant donet sunt super eas et tam prope de ipsis quod ab eorum manibus evadem non possent et sic si plena lapidibus in dictam calanqua penatur fustes dictorum inimicorum in calanqua ipsam abscondi non poterunt et piscatores ipsim multa inconvenientia vicarent super quo petitur advisori.

Placuit dicto consilio reformare etc quod ex quo ipsam barca amplius ad opus pontoni operarii non prout et illius medio si ponatur in dictam calanqua vitabuntur dictis piscatoribus inconvenientia quod ad causam ipsius pro qua petitur detur barchia ipsam dictis piscatoribus prout presentis consilium eisdem liberaliter dat in dictam calanqua per eosdem plena lapidibus et exonenda.

Hec scripsi ego Petrus Gili notarius et scriba predictus

**1<sup>er</sup> juin-1<sup>er</sup> août 1477**  
**A.C. Ma. CC 203 f°29**

**St Esteve (Ratonneau) sert de lieu de quarantaine pour les malades, la peste probablement.**

E primo per los malaus que son mors a Sant Esteve per pan et per vin et per lenha et per oli et per cart et aussi que aven donat a de paures coquins que non los laysavan intrar que non avian que manjar.

A Crestin especiayre per unguent gr. VI per l'an passat gr. VI

A Anthoni Cabassolla per enguent per los dis malaus gr. II

A Guilhen Ribas e assa molher per 2 mes so es del premier de jun fins al premier d'ahost per servir los malaus et per soterrar los mors a Sant Steve a rason de florins V lo mes per los II que monta fl. X

**1485-1490**  
**A.C.Arles CC 520 f°114**

**Mention de Castel viel d'où a été observé trois caravelles et deux brigantins qui ont pris de barques**



Messenhors los cosses de Marcelhas a vos nos recomendem e fan vos asaber que en las mars de Cassis y a tres carvellas enbe dos bergantins lasquals en pres dous barques fores de Castel de Viel. Non autre causa per lo present mes que Dieu soit en vous e pagas lo present portadour.

Les tous vostres amys balhe e sendegues de Cassis

#### **Juin 1527**

##### **H. de Valbella, II, p.178**

L'an que desus et del mes de jun, vengueron 8 fustos de Turcs et Moros et preron la gardio de Rielx et la tueron et mais tos aquellos que eron en sa companhia reservat I petit garson loqual preron et lo meteron en lurs fustos et los consols de Marsselha desiros de saber que ero la gacho feron anar I laut et meron onze homes, la flor de Sanct Juhan, loqual laut fes son camin la vouto de Rielx et en s'en anant si recontreron anbe ung autre laut que ero partit de Casis en que avia 16 homes lo plus de Marsselha et bons patrons et si recontrant si feron grando chiero, los Turcs et Moros los viron venir et lur feron senbel de ung laut anbe 4 Turcs et losdis 2 lauts non considerant la tromparia des Turcs et Moros si meron apres per los pendre et cant li foron ben engoffos, las fustos lur saliron et preron los dis lauts anbe toto la gent, que fon grant damage et perdo. Dieu lur ho pardon, car ellos son causo de lur perdition, car per lur folia et cupedictat de raubar ellos si son perdus.

#### **1534**

##### **A.C. Arles CC 543 f°471**

##### **Les gens de La Ciotat disent qu'une barque de Martigues a vu 2 fustes et que les gardes de Rieu font des signaux par des sons de cor (ou de trompes)**

Lettre de La Ciotat

Mesius los quonssos de Quassis vos avisam quomo au jort duey que tenen dos dahost es vengudo uno barquo de la sieutat de Martege que a vist dos fustos deforo de Rieu et la gardio de Rieu quornavo to-jort. Avisares la quostiero, pagares lodit porta[dor].

Vostres bons amis los quoussos de La Sieutat

#### **4 mai 1537**

##### **A.C. Ma. BB 33M f°81 (n. fol.)**

##### **Dépenses pour le lahut allant à Rieu et réparations pour le mâât du signal.**

Super reparatione insule de Ryeu

Item, equidem in eodem consilio fuit exhibita et presentatam parte magistrum Johannes Ganhandi quidem parcella expanssam factare pro aptatur laubre de Rieu ascendem ad florenos sex grossorum duos quarters tres de quibus petit bulletam sibi fieri  
v° Pro quedam lahutum armato destinato a Rieu.

#### **26 juillet 1548**

##### **A.C. Marseille BB 36 f°128**

##### **Délibération du conseil de ville pour des réparations à effectuer sur la tour de Planier**

... la tour de Planneux estant royneuse et dangereuse de tomber a faulte de entreteunement seroit rabilhée et faictes les reparations y necessaires pour ouvier a l'advenir de plus grans frais et despens que seroit a lad. ville de icelle refaire sy estoit tombée ce que toutes foyz n'a este encore exequé ce que seret bon a exequer sur quoy a requis estre advisé ce conseil. Plus audict conseil reformés que lad. tour de Planier soyt rabilhée en ce que sera de besoing et ce de l'argent du port et pour faire aconvenir et commect aux subrestants telz quilz cognoistront estre necessaire et sur ce faire bolletes requises.

**1564**

**A.C. Ma. BB 41 f°48**

**Rieu**

**Délibération pour la construction de la tour de Rieu**

**17 juin 1564**

**Rieu et Planier**

**A.D. BdR. Ma. 373 E 205 f°204-207**

**Prix-fait et quittances de la construction de la tour de Rieu et réparation de celle du Planier (texte transcrit le 22/X/2015, la ponctuation a été rajoutée, majuscules aux noms propres)**

Marché pour la ville de Marseille

Lan a la Nativité nostre seigneur mil cinq cens soixante quatre et le jour dixseptiesme de juing scaichait tos presentz et advenir que en la presence et par devant moy Jehan de Olliolis notaire royal stably aulx contraicz de la presente ville et citté de Marseille soubzsigné et des tesmoings ycy apres nommés constitué personnellement nobles Gaspard Paul escuyer, Pierre Pastier dict Seilhans et Pantellin Gratian consulz de ladicte ville et citté de Marseille, lesquelz au nom de ladicte ville et suivant la delivrance sur ce faicte au public inquant par consomation de la chandelle par la trompette juré de ladicte ville par ordonnance des dictz seigneurs consulz ont bailhé a marché ferme et vallable a Anthoine Folque, Jehan Victon et Marc de Barre massons dudict Marseille et a tous troys ensemble et a lung deulx seul et en le tout sans division presentz et stippullants et comme derniers ancherisseurs et ausquelz a esté faicte ladicte dellivrance dudict marché. Scavoyn de faire et constenir a la garde de Rieu la ou lon fait la voille de lenseigne de la mer. Scavoyn une tor ronde bastie de atraich, caux, v° arene et pierres de grandeur. Scavoyn de quinze pas de ronde franq de muraille par dedans et daulteur de vingt palmes despaisseur de troys palmes de muraille bien bastie et seront tenus lesdicts maistres tout a lentor de ladicte tor fere de foussas de doze pans de parfondité et autant de largeur et la ont ne se porra faire ladicte focé ny ayant space seront tenus lesdicts maistres emoucher la roche afin que

personne ne puisse monter et aussi seront tenus lesdicts maistres faire pour l'entrée de ladite tour une porte de taille de grandeur de deux palmes et demy vers levant avecques la porte de bois de piboule et sa barbacane au dessus ladite porte bone et bien faicte, doble, forte et bien spesse sellon la forteresse et neantmoins son pont levadis de bon bois fort et de grandeur sellon ladite porte avecques son pillier de taille pour soubztenir ledit pont si sera besoing et en laquelle tour seront tenus faire une crotte de aucteur que plerra audicts seigneurs consulz et despesseur suffisante bastie de toute pierres, le dessus de ladite crotte emalonar a grandz mallons et faire ses esgoutz de leau que tomberont dans une pille et de ladite pille dans une sisterne que seront ossy tenus faire dans ladite tour de grandeur de six pans tout a l'entour et de parfondité de huit palmes lesdicts couverts de crotte de ladite tour ensemble, ladite sisterne bien staigie embatumées tellement que leau ne puisse sortir ne spiré, laquelle sisterne aura tout a l'entour son bort d'ateur de trois pans sur terre ayant la bouche pour prendre leau faicte a maniere de puis ledit bort de pierres de taille. Et plus seront tenus lesdicts maistres faire un fugeron et chamineye avecques son conduit dault en ault avec un armoire, aigier a la françoise et son scudellier le tout a comply de grandeur sellon l'espace de ladite tour et plus seront tenus lesdicts maistres faire **¶205** sur ladite tour un staigier faicte de pierres de taille avecques son pertuis pour soubztenir la voille de la garde suffisamment et toute l'entour de ladite tour au plus hault faire ses parepiez de quatre pans d'ateur sur la crotte ayant tout a l'entour ses bombardieres et lesdicts parepiez couverts de mallons ayant ses pentes pour tomber leau dedans ladite sisterne le tout au contentement desdicts seigneurs consulz et neantmoins ladite tour tant dedans que dehors enduire de caulx et d'arrene et y celle crespier dehors et par dedans a planade et emblanquide de laich de caulx. Item, aussy seront tenus lesdicts maistres par vertu du present marché reparer la tour de la garde de Planier et rebastir ce que se treuvera fondeu et y masaquar toutes les failles que se treuveront bien et debusement et y celles endurra par dedans et par dehors endurre, esparneirar et emblanquidre de laich de caulx et reparer aussy la crotte de ladite tour par-dessus et remectre de mallons la ou il en faudroit bons et bien et debusement et fere aussy la porte de ladite tour de Planier de bois comme

laultre dudict Rieu avecques une cadaule pour  
serrer et seront tenus lesdicts maistres pourvoyr de  
tout ce que sera necessaire pour faire ladicte besouigne  
tant de caulx, arenne, pierres, gip, boys, mallons, eau  
et ferramente de la porte ensemble dudict pont  
hormis des chaines dudict pont et rendra  
le tout parachevé a compliment de besouigne  
bien et debusement entre ycy et la prochaine  
feste de saint Michel [29 septembre] et au contraire seront  
tenus ledicts seigneurs consulz payer et satisfaire  
audicts maistres pour ledict marché la somme de  
troys cens escus dor pistollets vallantz doze  
cens fleurins et oltre plus que toute la caux  
quest au jour dhuy a ladicte tor de Planier et  
v<sup>o</sup> Rieu quest de ladicte ville sera et apartiendra ausdictz  
maistres et que ont promis payer lesdicts seigneurs  
consulz audict nom ladicte somme de doze cens  
fleurins a present quatre cens fleurins que ont  
heu et receu en presence de moy notaire et  
tesmoings en testons du coing de France de  
bon coing et poix reelle numeration et expedition  
precedente par les mains de sieur Nicollas Segulier  
merchant payant des deniers provenentz des  
droictz des spisseries et drogueries de ladicte ville  
dont sen tiennent pour contantz et en quictent ladicte  
ville avecques promesse de a jamais nen faire  
demande et a demy besouigne autres quatre  
cens fleurins et le demeurant et restant somme  
en deulx payes deux cens fleurins a tiers de  
besouigne et la demeurant quant ladicte besouigne  
sera parachevée et aultre plus auront et seront  
tenus lesdicts seigneurs consulz balher audicts maistres  
lusaige de la fregatte ladicte ville pour luy  
aider a ladicte besouigne de la tour de Rieu.  
Promectant lesdictes parties respectivement chascunes  
en son endroict comme leur toche et peult toucher  
et lesdicts seigneurs consulz audict nom sur leur foy  
et en vertu du serment presté de leurs corps sur  
les scriptures et soubz lippotheque et obligations  
de tous et ung chascungz leurs biens, meubles et  
immeubles presentz et advenir et par expres lesdicts maistres  
massons tous troys ensemble et lung deulx  
seul et en le tout comme dessus de leur propre  
corps que pour ce ont obligé soubz mis et yppothequé  
mutuellement a la rigueur et contraincte des  
cours des submissions de ce present pays de Prouvance  
statutz dudict Marseille et a toutes aultres cours  
ou besoing seroyt avoyr recours et a ung chascune dicelles  
avoyr agreable tenir ferme et stable le present acte  
demarché, pactes, promesses et tout y contenu sans

y venir aulcunement au contraire soubz pene de  
**ƒ206** remborcement de tous despens, domaiges et  
interests que sen porroyt ensuivre comme que soyt  
en renonceant en ce faisant a tous droicts et loix  
par lesquels se porroyent ayder et venir a ce contraires.  
Faict et publié audict Marseille dans la salle  
basse de la maison commune en presence de sieur Jehan  
Meinard et de Jacques Castellan merchants dudict  
Marseille tesmoins a ce requis et appellés et de  
moy dict

Lan mil cinq cens soixante quatre et le jour  
unziesme de avoust lesdicts Jehan Victon et Marc de  
Barre de leurs bons gré et certaine science pour eulx  
et les leurs et tant en leurs noms que dudict  
Anthoine Folcon avec promesse de le faire  
ratiffier ont confessé avoyr heu et receu desdicts sieurs consulz  
presentz et payant par les mains du sieur Nicollas  
Seguier des deniers des droictz de la dohane de  
ladicte ville que a en sa charge et en deduction dudict  
marché la somme de cent escus dor pistolletz  
que ont heux et receux en presence de moy dict notaire  
et tesmoins reelle numeration et expedition precedicte  
en testons et monnoye dont sen treuvent pour  
contantz et en quictent lesdicts seigneurs consulz et lesdictz  
Seguier et les sieurs en forme debue avecques promesse  
de a jamais nen faire demande sousbz expres etc  
obligant etc renoncant etc jurant etc. Faict et publié  
audict Marseille a la salle basse de la maison commune  
de ladicte ville en presence de Jehan Chanaud merchant  
et de noble Jacques Castellan escuyer dudict Marseille  
tesmoins a ce requis et appellés et de moy dict

Olliolis]  
[signature]

v°

[Quittance du 11 septembre 1564 pour réception de 50 écus pistolletz par les maçons]

[Quittance du 28 novembre 1564 pour réception de 25 écus d'or par les maçons]

### **Ca 1585**

**J. R. de Solier, Les antiquitez de la ville de Marseille, trad. de Charles-Annibal Fabrot, Lyon, 1632, p.93**

On y observe aussi une coustume utile à toute la Provence: car depuis l'embouchure du Rhosne jusques à celle du Var, qui sont deux bornes de la Provence, du costé de la mer, il y a deux promontoires d'où l'on fait soigneusement le guet sur tout ce qui vient du costé de la mer, et ne sont pas esloignez l'un de l'autre de six à neuf milles, et en moins d'une heure ils peuvent donner advis à Marseille, s'ils ont découvert quelque armée de mer, voire ne fust ce

qu'une seule galere, ils peuvent l'apercevoir cent milles dans la mer. Le signal qu'ils donnent de jour est un voile blanc et de nuit de feu.

**1653**

**A.C. Marseille CC 187 n°22**

**Dénombrement de bastides et cheminées**

A la Jarro et Sourmieu Pierre Rigon un jas a la Jarro, une cheminée

Anthoine Ginier un jas a la Jarro, un fouyer

Barnat qua eut de la veusve Anthonete une bastide a la Jarro

**A.C. Marseille EE 169**

**1692**

**Villes et caps que font les signaux le long de la coste de la mer de Provence de Marseille a Antibes**

**Marseille**, Nostre Dame de la Garde, Marseille Veiré, Rioux

**Cassis**, Baux de Canaille, la Ponche de Cacau

**La Ciotat**, Nostre Dame de la Garde

**Senary**, La Tourre du Pourtisso et la Crido

**Six Fours**, Nostre Dame de la Garde, les Embies, les Bruscz, Cap Negre

**Toulon**, Nostre Dame de la Garde du Cespert, en Gien, la Valette, Port Meian

**Hiere**, Isles d'Hieres, Lesbo, Argentiere

**Borme**, Cap Negre, Cap de Benat

**St Troppes**, Pampelonne, Cap de la Moutte

**Frejus**, Cap Roux, Nagay

**Canne**, Les Isles Ste Marguerite

**Antibe**, Cap de la Galoupe

Il y a deux gardes a tous les caps cy dessus.